

# LE P'TIT BAHUT

Décembre 2019 N° 120

**Le Lac des Settons en automne**





# Souvenir année 2019





# CAMPING-CAR ASSOCIATION

Association d'utilisateurs de camping-car, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture de Seine et Marne  
 Le 12 septembre 1991 sous le n° : W773000236  
 Association bénéficiaire de l'immatriculation voyages de la FFACCC  
 3 rue Danton-Espace Danton-1<sup>er</sup> étage 92240 MALAKOFF  
 Matricule Voyages N° IMO 75100284 – Assurance : MACIF N° 15195976  
 Téléphone : **NUMERO VERT (gratuit)** 0800.800.158 Email : [sec.ffaccc@orange.fr](mailto:sec.ffaccc@orange.fr)

## Président

DOUCHIN Michel

## Siege Social du Club

16 Clos Blain  
 45450 FAY AUX LOGES

Tél : 02 38 44 08 85

Mob : + 33 6 31 84 40 09

Courriel : [michelcca@orange.fr](mailto:michelcca@orange.fr)

## Secrétariat

11 rue de la Maladrerie  
 77540 ROZAY EN BRIE

Tel : 01 64 25 71 02

Mob : +33 6 82 59 79 34

Courriel : [campcarasso@orange.fr](mailto:campcarasso@orange.fr)

## Le P'tit Bahut

**ISSN : 2558-5746**

Bulletin trimestriel du Camping Car Association

Mars-Juin-Septembre-Décembre

Ce bulletin n'est pas destiné à la vente, mais réservé à l'information des membres du club.

La correspondance pour le journal doit être adressée 45 jours avant la parution au rédacteur

Rédacteur P'tit Bahut

HENRY Daniel

Courriel : [campcarasso@orange.fr](mailto:campcarasso@orange.fr)

## ADHESION AU CLUB

Cotisation annuelle : pour 2020  
 (Avec protection juridique) 64.00 €  
 Abonnement à la revue : 38.00 €

## LISTE DE NOS ANNONCEURS

Président d'honneur : DURAND Jacques

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2019 / 2020

Président : DOUCHIN Michel

Vice-Président et

Délégué FFACCC: ROCHET Gérard

Trésorier : DUJARDIN Alain

Secrétaire et

Trésorière adjointe : HENRY Françoise

Rédacteur P'tit Bahut et

Délégué FFACCC : HENRY Daniel

Recrutement : DOUCHIN Michel

Membre : SALMON Daniel

Membre : GAGNOT Patrick

Internet : DOUCHIN Michel - HENRY Daniel

## SOMMAIRE

Page 2	Calendrier des sorties
Page 3	Le mot du président
Page 4	Vœux
Pages 5 à 13	Compte rendu Finistère Nord
Pages 14 à 16	Compte-rendu Marais Poitevin
Page 17	Recette Broyé Poitevin
Pages 18 à 19	Compte-rendu réunion bureau CCA
Pages 20 à 23	Compte-rendu assemblée générale du CCA
Page 24	France-Passion
Pages 25 à 26	Info FFACCC n°5
Pages 27 à 35	Compte-rendu AG FFACCC
Page 36	Portugal proposition Ariège CCC
Pages 37 à 39	Les Jeux d'Emilien
Page 40	Réponses aux jeux

**Prochain n° du P'tit Bahut : Mars 2020**

**Date limite des textes à paraître le 14 Février 2020**

Les articles publiés dans cette revue engagent la responsabilité de leurs auteurs  
 Le club et le responsable de la publication ne peuvent en aucun cas être engagés par le contenu de ceux-ci

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2020 du CCA

En Avril – Mai 2020	A l'étude
Du 22 Aout au 06 Septembre 2020	Le Morvan (Annick et Michel DOUCHIN)
Du 11 au 17 Octobre 2020 sortie de l'AG du CCA	Dans l'Yonne (Annick et Michel DOUCHIN)
Le 18 Octobre 2020 AG du CCA	Dans l'Yonne (Annick et Michel DOUCHIN)

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2021 du CCA


## CALENDRIER PREVISIONNEL DES SORTIES 2020 et 2021 DE LA FACCC

Du 14 au 16 Avril 2020	CA printemps FFACCC à Gray (Haute-Saône) CCC EST
Du 12 au 17 Mai 2020	43 <sup>ème</sup> EURO CC à Amposta (province Taragona Espagne)
Du 18 au Mai 2020	43 <sup>ème</sup> EURO CC à Amposta prolongation
Du 19 au 25 Septembre 2020	Découverte de Paris (FFACCC et CCCRA)
Du 26 Septembre au 04 Octobre 2020	SALON du BOURGET
Du 07 au 12 Novembre 2020	Forum des voyages et CA/AG Ffaccc Autun (Haute-Saône)

Si vous avez une idée de sortie ou envie d'en organiser une n'hésitez pas.

Le bureau du CCA sera à vos côtés. OSEZ INVESTISSEZ-VOUS !

**N.B : Toutes les indications concernant ces sorties peuvent subir des modifications indépendantes de notre volonté**



# LE MOT DU PRESIDENT

*Chers amis et adhérents du club,*

Je vais commencer par remercier tous les nouveaux adhérents qui ont bien voulu franchir le pas et nous ont rejoint cette année...

Cette année, j'ai passé pas mal de temps avec l'aide des autres membres du bureau à la réalisation de notre site internet qui est réalisé par Mr Pelletier (concepteur de site). Je vous ai présenté celui-ci à L'AG CCA à BREM sur Mer. Celui-ci est déjà visible sur internet en allant sur la page : <https://camping-car-association.fr/> . Il sera affiné à fur et mesure dans le courant de l'année 2020. Il y aura une formation prévue début d'année prochaine assurée par Mr Pelletier pour moi-même et un autre membre du bureau pour que nous puissions nous-même gérer le site par la suite.

J'ai ressenti à notre AG, un volontariat de certains d'entre vous qui ont envie de s'impliquer pour l'organisation de petites sorties ou autres, dans l'avenir... Merci d'avance.

*Avec ce P'tit Bahut, vous trouverez le compte rendu de notre AG + le compte rendu de la réunion de bureau qui a eu lieu aussi à BREM SUR MER.*

*Je me suis rendu avec Gérard Rochet et Alain Dujardin à St Amand Montrond pour le CA et AG de la FFACCC il y a un mois. Les comptes rendus de ces 2 réunions seront aussi joints avec ce P'tit Bahut ainsi que le « bulletin Info FFACCC n°5 ». Bonne lecture à tous...*

*Il y a eu une modification sur les conditions générales de vente... demandée par la FFACCC. Celles-ci seront mises en application à partir de Janvier 2020 sur les contrats de vente.*

*J'espère que la convivialité trouvée lors de nos sorties cette année ne fera que continuer en 2020. La fin de l'année étant proche, c'est en mon nom et celui de tout le bureau, que je viens vous présenter à vous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour 2020.*

*Michel DOUCHIN*

*Président du CCA*

***Pour ceux qui n'aurait pas encore renvoyer leur bulletin de ré-adhésion pour 2020, penser à le faire...Merci.***



*De belles balades et pleins de bons souvenirs*



*pour 2020*

*Meilleurs  
Vœux*

*Le secrétariat et le bureau du CCA  
Françoise et Daniel*



# Compte-rendu Balade Finistère Nord

## Journée du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Nous voici tous arrivés à Morlaix, sur le parking où nous avons rendez-vous, pour y passer la nuit.

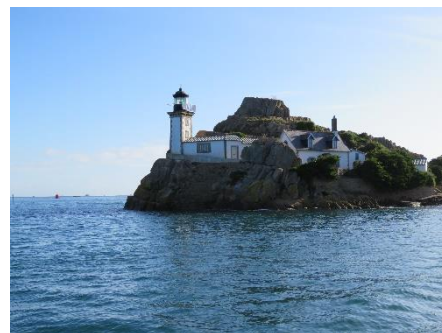
## Journée du 2 septembre 2019 Morlaix, ile de Batz

Départ du groupe dès 8 heures pour se rendre à l'embarcadère de l'écluse où nous devons embarquer pour l'île de Batz.



Nous remontons la rivière de Morlaix où s'élève sur notre gauche de beaux manoirs. Le bateau s'arrête près de l'îlot rocheux sur lequel est édifié le Château du Taureau, emblème de la baie de Morlaix, puis nous nous arrêtons près de l'île Louët surmontée d'un phare et de la maison des gardiens (désaffectée). Nous débarquons l'île de Batz (500 habitants, 320 hectares, 3.5 km de long et 1.5 km de large), où la guide nous explique la vie des insulaires.

Sur Batz, on ne circule qu'à pieds, à vélo où... en tracteur ! Car la particularité de l'île, c'est d'être autant une terre maritime qu'un atoll agricole.



Cette île profondément originale, abrite une communauté d'agriculteurs et de pêcheurs dont l'activité rythme la vie quotidienne et façonne le paysage. Un vrai potager sur l'eau où poussent choux-fleurs, carottes, fenouil, échalotes, salades... et une pomme de terre primeur que les connaisseurs s'arrachent et qui ont une inimitable saveur d'iode grâce au goémon. Cette algue que la mer fournit en abondance est un engrais naturel. Si l'on ajoute à cela que Batz bénéficie, grâce au Gulf Stream, d'un microclimat d'une rare douceur, on comprend que tout pousse sur l'île... Y compris des plantes exotiques.



Le repas est pris pour les uns au restaurant pour les autres un pique-nique sur la plage.

Le retour en bateau se fait sur Roscoff où nous abordons sur une longue jetée qui permet de débarquer à marée basse.

Le guide nous fait visiter le village pittoresque de Roscoff, le retour à Morlaix se fait en bus qui nous dépose près de la gare.

Retour vers le centre-ville par des petites ruelles avec un arrêt sur le viaduc ferroviaire. Il mesure 292 mètres de long et culmine à 62 mètres de hauteur. Sa portée principale est de 15,50 m. Il comprend deux niveaux avec neuf arches de 13,47 m d'ouverture au niveau inférieur et quatorze arches de 15,50 m au niveau supérieur. Les piles ont une épaisseur variante entre 11,16 et 19,36 m. La construction du viaduc est commencée le 20 juillet 1861. Un premier convoi l'emprunte le 2 novembre 1863.



Nous passons devant une chapelle dédiée à la mémoire des trente-neuf enfants de quatre à sept ans et leur institutrice tuée lors d'un bombardement des alliés lors de la dernière guerre.

Nous arrivons près de l'hôtel de ville et notre groupe regagne le parking où nous sommes stationnés.

En soirée tout le monde se regroupe autour d'un pot offert par Jean pierre et Annie

**Equipage Bernadette et Gérard ROCHET**



## **Mardi 3 septembre Visite guidée de Morlaix**

C'est depuis la place de la mairie qu'en petit train, nous allons découvrir le patrimoine de Morlaix.

Depuis cette place, nous pouvons admirer la façade de l'hôtel de ville. Un kiosque à musique datant de 1903 et en parfait état de conservation accueille de nombreuses chorales, fanfares et groupes musicaux.



Le viaduc, magnifique ouvrage construit en 1801 lors de l'édification de la ligne de chemin de fer reliant Paris à Brest. Long de 292 m, haut de 58m, composé de 14 arches et 9 arceaux. La traversée du premier niveau est possible à pied alors que le train circule au deuxième niveau.

La visite se poursuit à travers les venelles et ruelles fleuries. Le port maritime a connu sa prospérité au 18<sup>e</sup> siècle grâce au transport du lin. Aujourd'hui port de plaisance réputé. Nous passons devant la manufacture de tabac qui vit le jour en 1736, à son apogée elle emploie 1800 salariés.



L'évolution des modes de la consommation du tabac ont conduit à la fermeture du dernier atelier de fabrication en 2004. La visite s'achève par le retour du petit train sur la place de la mairie.

## **Equipage Monique et Emilien SAGAT**

### **Mercredi 4 septembre 2019 ROSCOFF – Jardin Exotique-**

La pluie du matin a laissé place au soleil et nous en profitons pour découvrir le jardin exotique et botanique de ROSCOFF.

Créé à partir de 1986, il est géré par le regroupement Roscovite des amateurs de plantes exotiques et subtropicales (GRAPES), une association à but non lucratif, employant 7 salariés.

Le jardin couvrant 16000 m<sup>2</sup>, s'ouvre sur 3500 espèces principalement composée de plantes d'Afrique du sud, d'Océanie, d'Amérique du sud, des îles canaries, de madère et d'Amérique centrale.



Sous l'influence du Golf Stream, y règne un microclimat, les températures ne descendent pas en dessous de 0° près d'un immense rocher de granit et rarement - 5° en haut du jardin. Ce rocher protège les végétaux des vents d'est et emmagasine la chaleur pour la restituer la nuit.



Nous découvrons un panorama magnifique sur la baie de MORLAIX et

l'abondance des différentes variétés de plantes nous laisse admiratifs.

Visite de la Criée

Après le déjeuner pris dans les camping-cars, notre parcours pédestre d'un km cinq, nous conduit à la visite de la criée de ROSCOFF, gérée par la chambre de commerce et d'industrie de MORLAIX, elle se situe au 7<sup>ème</sup> rang des criées nationales.

Parmi les 12 criées de Bretagne, celle de ROSCOFF est connue pour sa sélection de poissons nobles (lotte, sole, bar, merlan, lieu jaune, st pierre, raie...)



Dotée d'installations modernes répondant aux normes sanitaires européennes, la criée de ROSCOFF traite entre 5000 à 6000 tonnes de poisson par an. Depuis son ouverture en 1988, elle est en constante évolution et emploie 32 salariés. Située en entrée de manche, accessible à marée haute comme à marée basse, 140 bateaux lui sont affiliés, chalutiers, fileyeurs, caseyeurs. Elle dispose également d'une nouvelle halle à destination des crustacés, équipée de 138 viviers.

Elle offre différents services de ravitaillement en carburant, glace pilée et autres denrées nécessaires à la vie en mer des équipages de marins.



La projection d'un film nous retrace le déroulement du tri du poisson l'arrivée des bateaux, ainsi que la vente aux mareyeurs très particulière étant donné les enchères dirigées par le crieur. Cette méthode a été améliorée par la mise en place d'enchères informatisées, supprimant ainsi le rôle du crieur. Nous remercions la CCI de MORLAIX de cette très intéressante présentation de la criée de ROSCOFF et de son accueil dans leurs locaux. Nous clôturerons la journée par une promenade en petit train au travers de la ville de ROSCOFF et ses alentours.

## Equipage Patricia et Didier COUTAIN

### Jeudi 5 septembre 2019 Les Johnnies

Nous sommes à ROSCOFF vers 11h nous nous rendons à la maison des Johnnies et de l'oignon rose.

La graine d'oignon est apparue à Roscoff en 1647. C'est un moine capucin, frère Cyril, revenu du Portugal avec quelques graines qu'il a semé au couvent des capucins juste à côté de la maison des Johnnies. Le commerce avec l'Angleterre est florissant. Le transport par bateau à fond plat jusqu'au port de Plymouth puis livraison à bras par 50kg, puis à vélo 150kg !



L'oignon obtient le label A O C, produit sur sol contrôlé pour rester A O P. les semis se font en Mars/Avril 500000 oignons à l'hectare. Vendu par tresse de 3 kg, la tresse permet une meilleure conservation, il faut garder la tunique (pelure). L'oignon

mesure entre 3 et 8 cm de diamètre, les petits oignons se conservent mieux que les gros.

Nous passons à la dégustation ! l'oignon rose de Roscoff est agréable en bouche, sucré et juteux.

## Equipage Marie-Madeleine et Claude PRIOUR

### Visite guidée de Algoplus à Roscoff

Une promenade dans la ville de Roscoff suivi de la visite d'Algoplus.



Découverte du métier de goémonier et de la transformation d'algues produit en Bretagne. Récoltant, producteur et transformateur d'algues depuis 1993 Algoplus est une entreprise vraiment Originale.

C'est à Roscoff que Algoplus profite de la marée basse pour récolter les algues. Les algues après être lavées à l'eau de mer, triées, elles sont séchées naturellement et broyées (persil de

la mer)

Le persil de la mer contient un mélange de 2 algues : de la laitue de mer et de la dulse séchées et finement ciselées. Elles apporteront du goût et une saveur originale à toutes nos préparations (sauces chaudes et froides).



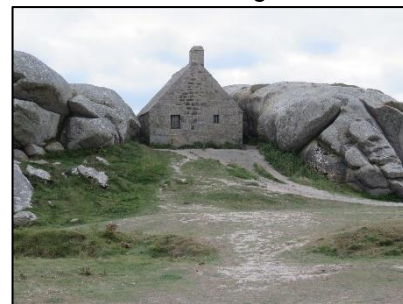


## Vendredi 6 septembre 2019 « village de MENEHAM cœur du pays pagan »

Après une matinée de liberté, nous empruntons une petite route touristique qui nous fait découvrir le village de MENEHAM.



Ce hameau est blotti dans la roche sauvage de la côte des légendes et retrace la vie quotidienne de ses anciens habitants : militaires, douaniers, paysans, pêcheurs et goémoniers. Ce village de chaumières aujourd'hui restauré nous offre des ateliers d'art, une auberge, de belles randonnées dans les dunes, ou escalader les rochers.



Nul ne peut rester insensible au merveilleux spectacle que nous offre ce point de vue...

Nous repartons vers LANDEDA où la soirée fût doublement arrosée par la pluie ! Et le pot de départ du club d'Huguette et Pierrot !! « KENAVO »

**Equipage Françoise et François BECHARD.**



## Samedi 7 septembre 2019 Plougonvelin

Nous quittons le camping de Penn Enez à Landéda, en direction de PLOUGONVELIN. Cette commune du Département du Finistère nord appartient à la communauté de communes du Pays d'Iroise.



Une très belle balade en longeant la côte.

Les principaux points d'intérêt à découvrir à Plougonvelin.

- \* La Pointe saint Mathieu, phare, abbaye et ruine
- \* le fort de Bertheaume, plage, tyrolienne et château, ainsi que sa plage des blancs sablons.

Le soleil étant parmi nous, nous avons passé une excellente soirée.



**Equipage Huguette et Pierre SIMONNOT**

## Dimanche 8 septembre 2019 La Pointe Saint Mathieu

Nous nous rendons sur le parking visiteurs du Grand Blockhaus de la pointe Saint Mathieu, commune de Plougonvelin. Il s'étend sur 5 étages et a été nettoyé, restauré puis aménagé en musée sur une période de 20 ans



par 2 frères installés dans la région, il regroupe un grand nombre d'objets -civils ou militaires-, français, allemands, anglais ou américains collectés par les habitants pendant et après la guerre. S'y ajoutent des récits vécus par leurs auteurs à cette époque.



Ce blockhaus était un poste de surveillance et de commandement allemand, il constituait un abri anti-bombardement doté de canons de 280 mm et

libéré des soldats allemands à la suite de prise de la poche du Conquet le 9 septembre 1944.



Non loin de ce lieu, nous poursuivons la visite par le phare construit au 19ème siècle d'une hauteur de 37 m au sommet de ses 163 marches. Situé à l'entrée de la rade de Brest ce phare a été érigé près des ruines d'une imposante abbaye datant du 11ème siècle partiellement détruit lors d'attaques anglaises puis réoccupée par les moines Bénédictins



jusqu'à la révolution où elle devient domaine national puis carrière de pierre avant d'être classée monument historique. Depuis elle fut consolidée et mise en valeur dans les années 1970.

Puis en pointe sur le bord de mer, se trouve le Mémorial National des Marins Morts pour la France, érigé en 1927 à côté d'un ancien petit fortin qui sera aménagé plus tard en « Cénotaphe » en souvenirs de ces marins disparus.

Equipage Sylvie et Jacques GRIMAULT

### **Lundi 9 septembre BREST**

Nous partons en car pour la visite de la base navale de la marine nationale de Brest, la seconde en France après Toulon. A l'entrée, vérification d'identité, interdiction de descendre du car... nous sommes bien dans une zone militaire.

La base, construite sur un polder, est en fait une ville dans la ville : centre d'entraînement, école, piscine, centre médical, complexe sportif, caserne de marins-pompiers, centre de commandement, ...2400 personnes y travaillent pour le soutien aux sous-marins et leur ravitaillement, la protection et la sécurité du site et les services aux personnels (entretien, restauration, informatique...)

Elle abrite de nombreux bâtiments (terme employé pour les bateaux), gris ou blancs selon leur fonction, dont certains sont à quai.

Les « gris » :

. Les **SNLE** (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) au nombre de quatre : le Triomphant, le Téméraire, le Vigilant et le Terrible ; trois d'entre eux doivent toujours être prêts à partir. Ils sont dotés de deux équipages de 110 personnes chacun qui se relaient pour assurer des patrouilles opérationnelles de plusieurs mois.



. Des frégates chargées de la protection des bâtiments (porte-avions, bâtiments de commandement, sous-marin nucléaire, la lutte antinavire, la lutte anti-sous-marine ou anti-aérienne et la surveillance des zones maritimes, des porte-avions, des chasseurs de mines (au nombre de huit dont 3 à Toulon), des patrouilleurs...

Les « blancs »

. Des bâtiments hydrographiques non armés, scientifiques et pacifiques (étude des fonds marins), des bâtiments de service public assurant les missions de l'état sur mer (trafics illicites, lutte contre la piraterie, la pollution ...), des bateaux école...

Nous avons aussi aperçu quelques « **Marinettes** » avec leur tricorne, environ 10% de femmes embarqueraient à présent et à tous les grades.

Notre visite fut ponctuée d'anecdotes et remarques :



-  
-



- « **Pas de lapin à bord** » Le lapin est un animal maudit dans la marine et il est interdit de prononcer ce mot sur un bateau. Cette superstition vient de l'époque où les marins emportaient à bord des
- Animaux vivants dont des lapins qui par accident se seraient échappés de leur cage et auraient rongé les cordages.
- Le mot « **corde** » est également banni car il sert à la pendaison.
- « **Les femmes et les enfants d'abord, les hommes quand les requins n'ont plus faim** »
- **Oscar** : le mannequin orange nécessaire aux exercices de secourisme, seule touche de couleur sur ces bâtiments de guerre.
- **Le pacha** : surnom donné au commandant
- **La flamme du bâtiment** : plus elle est longue plus le navire a effectué de missions

Ce fut une visite très intéressante que certains d'entre-nous ont pu compléter par la visite du musée de la marine l'après-midi.



Pour d'autres, l'après-midi fut l'occasion d'admirer le pont « levant » de Recouvrance, la Tour Tanguy, le centre culturel des Capucins accessible par un téléphérique urbain et abritant d'énormes machines utilisées naguère par les ouvriers des chantiers navals.

Brest est donc une ville certes un peu grise mais qui vaut le détour.

Equipage Catherine et Luc REMOND

### Mardi 10 septembre OCEANOPOLIS

Nos guides nous accueillent, et nous divisent en deux groupes (les femmes et les hommes)

**Pour nous les hommes notre visite commence par le Pavillon Polaire.**

Le voyage débute en Antarctique par un film panoramique aux images immersives exceptionnelles puis notre guide nous fait découvrir la plus grande manchotière d'Europe et sa colonie de manchots. Nous poursuivons par l'Arctique avec les phoques du Grand Nord sur une véritable banquise. Fascinant ! **3 espèces de phoques polaires** (phoques annelés, phoque du Groenland et phoques barbus) sont réunis dans un bassin de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau de mer à 8 °C au cœur du pavillon polaire.



Depuis 2015, **des phoques à moustaches** sont présentés à Océanopolis. Ils pèsent entre 200 et 250 kg et mesurent environ 2 m. Océanopolis est désormais **le deuxième aquarium au monde à présenter cette espèce.**

**Notre visite se poursuit par le Pavillon Tropical « Emotions et Frissons garantis !! »** Poissons multicolores, récif corallien, lagon, requins, et serre tropicale : mettez le cap sur les mers chaudes et la ceinture intertropicale. **700 espèces de poissons et invertébrés** nous sont présentés ici dans leur habitat naturel avec une eau de mer maintenue à 25°C !







**Le Napoléon, poisson d'envergure La Raie Pastenague à points bleus. Le Poisson Scie : Raie ou Requin !**

Entre les couleurs éclatantes des **récif coralliens**, les sept espèces différentes de **requins**, la plus grande colonie de **manchots** en Europe, et même une vraie **banquise** accueillant des **phoques** du Grand Nord, (on ne sait plus où donner de la tête !) font d'**Océanopolis** un lieu agréable et très vivant.

**Et oui ! il est déjà midi le temps passe vite quand on fait le tour des océans. Et à 14h on part faire le tour de la Rade de Brest. Départ du port du Moulin Blanc.**

Le capitaine navigue depuis 20 ans sur les eaux de la rade et la connaît comme sa poche ! Il nous propose d'en faire un grand tour du propriétaire au plus près des côtes, tout en nous racontant l'histoire de la rade de Brest, de son port militaire, sa réparation navale, ses îles et ses presqu'îles. Le fond plat du Brestoâ permet au capitaine de s'approcher au plus près des côtes pour que nous puissions mieux en admirer les détails, et sa vitesse lui fait courir une bonne distance pour que nous



puissions découvrir un maximum de curiosités ! La rade offre de multiples visages : elle répare d'énormes bateaux de commerce, elle abrite des arsenaux militaires et nucléaires, elle sème au gré du vent des îles, des cailloux, et des presqu'îles sorties d'un rêve, elle promène des vieux gréements, des jolis coquillers, des petits optimistes ou encore des plaisanciers à voile ou à moteur mais aussi des pêcheurs. Elle entraîne tous les jours des avirons, des planches à voiles ! **Parfois même, de la rade peut surgir un sous-marin...**

La rade de Brest est une baie reliée à la mer d'Iroise par un passage large de 1,8 km appelé le goulet de Brest (abritée des tempêtes et quasiment fermée par la presqu'île de Roscanvel). A découvrir : la presqu'île de Plougastel, la presqu'île de Logonna, la presqu'île de Landévennec, la presqu'île de l'Île Longue, la presqu'île de Roscanvel et les très belles pointes : du Portzic, de l'Armorique, du Bindy, de Poulmic, des Espagnols...



**Equipe Françoise et Daniel HENRY**

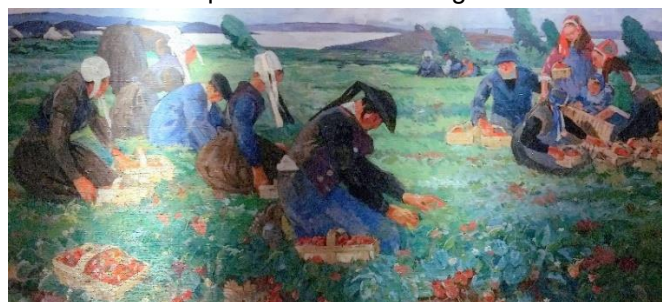
**Mercredi 11 septembre 2019**

**Le matin**



**MUSÉE de la FRAISE et du PATRIMOINE de Plougastel-Daoulas**

Le Musée de la Fraise et du Patrimoine est un musée associatif. L'aventure commence en 1980 avec la création de l'association les « Amis du Patrimoine de Plougastel ». Cette association est née de l'initiative de passionnés d'histoire locale qui ont su fédérer un grand nombre d'habitants de la presqu'île de Plougastel.



En décembre 1985, la municipalité acquiert la maison Nicolle, future Maison du Patrimoine, dont les objectifs étaient initialement « l'action de conservation, l'action pédagogique et l'action touristique ». Dès 1990, la maison du patrimoine prend de l'ampleur, voyant une extension se construire. Deux ans plus tard, en 1992, le Musée du Patrimoine ouvre dans son intégralité. En 1995, le musée devient le Musée de la Fraise et du Patrimoine.

La visite débute par une rapide présentation de la presqu'île de Plougastel et ses origines. Puis, nous partons à la découverte de la fraise par le biais de l'expédition d'Amédée François Frézier au Chili. Une fois avoir vu l'or rouge de Plougastel, c'est au tour de l'or bleu d'être découvert : la culture du lin.



Par la suite, vous verrez la reconstitution d'un intérieur Plougastel au début XXe siècle et vous découvrirez les activités maritimes dont ont bénéficié les Plougastels, Le rituel de la cérémonie de l'arbre à pommes (unique en Bretagne !) et plus de 60 mannequins présentant la diversité des costumes de la presqu'île. Sans oublier son calvaire.



## L'après-midi

### Visite guidée de l'Espace du Sapeur-Pompier

L'Espace du Sapeur-Pompier raconte l'évolution des moyens de lutte contre les incendies. Sur 1300m2 d'exposition, vous pourrez déambuler dans un site unique en Bretagne. Entre les pompes à bras du XVIIIe siècle, les pompes à vapeur des années 1890 ou encore les véhicules de 1909 à 2012 vous découvrirez une multitude d'objets spécifiques à l'univers des sapeurs-pompiers !



Le Musée rassemble sur 1300 m2 une cinquantaine de véhicules d'intervention et différents objets dédiés au secours aux personnes et à la lutte contre les incendies. Il retrace très sérieusement l'évolution des moyens de secours depuis leur création.

Les casernes conservant généralement longtemps leurs véhicules en bon état, un musée des pompiers est aussi un musée des véhicules anciens, principalement des utilitaires. Des panneaux explicatifs et la possibilité de s'approcher et de tourner autour des matériels rendent la visite particulièrement instructive.

### Equipage Nelly et Jean-Michel CHIRONI

#### Jeudi 12 septembre 2019 « ARGOL »

TOUTE LA PLUIE TOMBE SUR MOI ..... !!

Après une nuit et une matinée humide sous le crachin breton, nous quittons PLOUGASTEL, pour découvrir dans les prochains jours, la PRESQU'ILE DE CROZON. Pour cette 12ème journée de périple dans le Finistère Nord, nous nous basons à ARGOL, petit bourg situé entre la Presqu'île et le MENEZ-HOM.

Après avoir déjeuné dans les camping-cars, nous allons visiter le MUSEE VIVANT DES VIEUX METIERS, tout proche de notre campement.

Ce musée, unique en Bretagne est installé dans une ancienne ferme de « KERAMPRAN » depuis mai 2000, mais existe depuis 40 ans.

Une vingtaine de métiers y sont présentés, tels que :

- Le LIN (de la récolte, en passant par le filage et le tissage)
- La LAINE (atelier présenté par une dame âgée de 90 ans !)
- La BRODERIE
- Les CRÊPES
- La fabrication de la CREME et du BEURRE

Ou bien encore :

Le SABOTIER, le CORDIER, le FORGERON, le VANNIER etc.....

Tous ces ateliers, présentés et expliqués oralement par des personnes bénévoles, sont très intéressants et nous permettent de mieux comprendre les conditions de vie de nos ancêtres, il y a plus d'un siècle !



En fin d'après-midi, le soleil étant de la partie, MONIA et ALLAIN ayant préparé un super buffet apéritif, nous avons levé nos verres pour souhaiter « un Joyeux Anniversaire à MONIA ».

Un grand MERCI à nos organisateurs Maryse et Daniel pour cette excellente journée !!

### Equipage Annie et Jean-Pierre LEDUC



## Vendredi 13 septembre 2019 Visite de la côte de la presqu'île de Crozon à Morgat

Nous embarquons à 14 heures sur 2 bateaux vedettes pour visiter la Presqu'île de Crozon et particulièrement l'Anse de l'île vierge et ce par très beau temps.

Nous découvrons la beauté cachée des falaises, des criques sauvages et des grèves de galets pour la plupart accessibles uniquement par la mer.

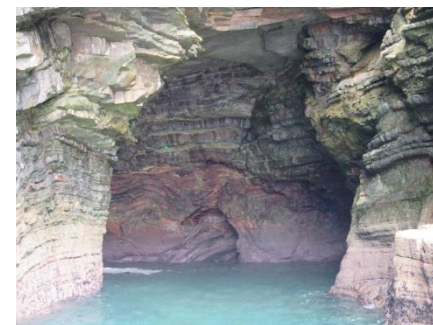


En longeant les falaises abruptes couvertes de landes et de pins on se croirait dans des paysages méditerranéens. Nos belles « marins-guides » féminines, nous font découvrir ce trésor de biodiversité préservé au fil de l'eau



L'état de la mer le permettant, l'équipage nous fait découvrir l'intérieur unique de la grotte de l'Eglise, une magnifique curiosité située non loin de la Pointe du Dolmen.

Pour y passer la nuit nous regagnons l'aire de service de Camaret sur Mer.



**Equipe Brigitte et Jacky Mersseman**

## **Samedi 14 septembre 2019 Camaret sur mer.**



C'est sous un beau soleil que nous nous dirigeons à pieds vers la **Tour Vauban** qui fait partie de la route des fortifications en presqu'île de Crozon. Notre guide nous y attend pour nous présenter cette tour 'dorée' qui veille depuis plus de 300 ans à l'entrée du goulet de Brest, seul site à avoir vu la présence de Vauban au moment de la bataille de 1694 ou il brise l'assaut de 147 vaisseaux anglo-hollandais qui tentaient de débarquer. Depuis 2008 la tour est inscrite au patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A côté la Chapelle dédiée à **Notre dame de Rocamadour** (en breton roc signifie rocher et madour au milieu de l'eau). Cette chapelle vénérée par les marins a eu son clocher décapité lors de la bataille de de Trez Rouz en 1694 et la légende raconte qu'elle renvoya le boulet sur le vaisseau coupable qui coula ! En souvenir il n'a jamais été reconstruit. Aujourd'hui une fois par an a lieu le grand pardon des motards.



Puis nous flânon sur le sillon du port de plaisance où d'anciens bateaux de pêche terminent leur vie. Nous nous dirigeons doucement vers le restaurant « Le Styvel » Excellent et copieux repas de poissons.



Ensuite chacun selon son envie continue de flâner sur le port, où bien remonte vers l'aire de stationnement pour la traditionnelle partie de boules. Cette belle journée ensoleillée se termine par un dernier apéro en commun.



Quelques équipages nous quittent demain matin.

Ce voyage nous a permis de redécouvrir cette partie de la Bretagne, Nous avons fait de nombreuses visites variées et intéressantes bien souvent grâce à la présence de guides locaux.

**Merci à nos organisateurs**

**Equipe Monique et Patrice ALLIER**

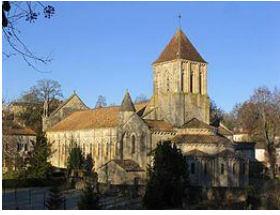


# Compte-rendu Balade Marais Poitevin

## Dimanche 13 octobre 2019

Nous voici tous arrivés à Melle, sur le parking où nous avons rendez-vous, pour y passer la nuit.

## Lundi 14 octobre 2019 La visite de la ville de MELLE débutera sous la pluie.



MELLE était une cité médiévale ; avec un patrimoine exceptionnel. (Avec ces trois magnifiques églises romanes, ces fortifications, et ces mines argentifères).  
Le matin on débuta par la visite de l'église Saint-Hilaire avec un guide. Cette église construite vers 1080, se situe sur le chemin de St Jacques de Compostelle. Le point fort de cette église (son portail avec une vingtaine de chapiteaux et son chœur contemporain en marbre blanc).

L'église St Pierre construite au début du XIIe siècle, est plus modeste, avec ses voûtes en berceau brisé et ses chapiteaux aux thématiques rares.



L'église St Savinien est édifiée dans l'enceinte de la ville fortifiée. En 1801, l'édifice fut transformé en prison. Fin de la visite du matin, sur les remparts, en passant près des superbes halles.



L'après-midi, toujours sous la pluie, visite de la Mine d'Argent exploitée du VIIème au Xème siècles. Après un petit film très intéressant, notre guide nous dirigea vers la mine et nous expliqua la technique d'abattage du minerai par le feu de bois. Cette visite s'étale sur un parcours de 350 mètres de galerie creusées dans un calcaire minéralisé en galène argentifère contenant le métal précieux.

C'est sous le règne de Charlemagne, que ce métal précieux est transformé en monnaie.

Ces pièces de monnaie frappées au nom de l'atelier de Melle, appelées (Médolus, Metallum ou Métallo) furent ainsi utilisées dans toute l'Europe.

« Très Belle Visite »



## Equipage Christiane et Patrick GAGNOT

## Mardi 15 octobre 2019

Visite de l'Abbaye et l'église Notre Dame de CELLE SUR BELLE entre deux averses  
Tous ensembles sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Les pèlerins se dirigent vers le prieuré de Notre-Dame-de-Celles qui fut érigé en 1137 en abbaye par l'évêque de Poitiers et confiée à l'abbé Jean Dusso.



L'abbatiale fut reconstruite au XV<sup>e</sup> siècle sur les ordres de Louis XI. L'Abbaye fut détruite en 1568 par les huguenots. Il faudra attendre le XVII<sup>e</sup> siècle et le talent de François le Duc, pour la voir de nouveau reconstruite.

La Révolution éclate en 1789, expulsion de ses religieux, fermeture de l'église, transformation de l'abbatiale et du logis conventuel en lieux de détention pendant les guerres de Vendée sont les épisodes les plus marquants de cette décennie révolutionnaire.

Après le Concordat de 1801 qui rétablit l'exercice du culte, l'abbatiale devient l'église paroissiale Notre-Dame. Le logis conventuel, propriété privée, perd sa charpente et sa toiture d'origine. Quant au pèlerinage, tombé en désuétude, il est rétabli en 1899.



Magnifique vestibule menant aux étages. Pour ensuite une visite du réfectoire.



À l'extérieur, le déambulatoire pour la promenade des Religieux magnifiquement rénové comme l'ensemble des bâtiments.

Propriété de la commune de Celles-sur-Belle depuis le 23 avril 1971, l'église abbatiale de l'abbaye royale est classée monument historique en 1977 et la restauration de l'abbaye commence sous la conduite de l'architecte en chef des Monuments historiques. Le 31 juillet 2000, ce sont le logis Saint-Gobert et les vestiges du cloître médiéval qui sont classés monuments historiques.



Situés en contrebas de l'église, l'abbaye et les bâtiments conventuels furent également reconstruits sur les plans de François le Duc. L'édifice, de style Louis XIV, domine superbement la vallée de la Belle et de superbes jardins à la française.

À de nombreux endroits, les vestiges d'anciens bâtiments claustraux régulièrement fréquentés par Louis XI témoignent de la grandeur de la première abbaye qui prit place en ces lieux dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle et qui fut entièrement détruite lors des guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle.



## Equipage Chantal et Jean-Marc FERRANDEZ.

### Mercredi 16 octobre 2019

Parc ornithologique de St Hilaire la Pallud.

9h00 nous partons pour une randonnée pédestre sur les chemins blancs du Marais Mouillé accompagné d'un guide à la découverte des différentes plantes, arbres, oiseaux et champignons du Marais. Après 2h00 de marche, nous rejoignons le parc ornithologique, d'une surface de 8 hectares, possédant plus de 75 espèces d'oiseaux. Après notre balade dans le parc, nous sommes invités au visionnage d'un film portant sur la migration des oiseaux.



Retour au camping-cars et déplacement sous une pluie battante en direction d'Arçais.

L'après-midi, malgré la pluie continue, nous

embarquons à bord de deux calèches bâchées, tractées par un cheval qui peut tirer 1t7 pendant 3h00. Nous sillonnons les routes maraichines du village d'Arçais sous la conduite de notre guide local.



## Equipage Patricia et Didier COUTAIN

### Jeudi 17 octobre 2019

La pluie nous accompagne pour nous rendre sur l'air de service de Coulon.



Aussitôt installé, nous nous rendons au musée de la Maison du Marais. Nous y verrons une maquette du marais Poitevin appelé aussi la « Venise verte ». Un guide nous commente la différence entre le marais humide, inondable où seul l'élevage et le pâturage sont possibles. Quelques fermes avec des vaches laitières et des parcelles de bois exploitées pour en faire du « bois déroulé » qui servira à la fabrication du contre-plaqué.

L'autre partie du marais appelé « marais sec » est destinée à l'agriculture. On y cultive du blé, des haricots blancs appelés « mogettes »...

Après-midi, visite de la ville en petit

train. Pendant toute la visite, le guide nous commente avec beaucoup de détails les monuments, les ruelles escarpées et la vie des Poitevins du village.

Ensuite, une promenade en barque pour découvrir le marais Poitevin de l'intérieur. Tout en naviguant sur les canaux nous apprécions le calme et découvrons l'authenticité d'un paysage, la richesse de sa flore et de sa faune. Le batelier nous conduit dans ce dédale de canaux ombragés tout en racontant l'histoire du marais.



## Equipage Monique et Emilien SAGAT



## Vendredi 18 octobre 2019

Départ de Coulon pour Talmont St Hilaire, matinée libre consacré au ravitaillement et vidange, midi les groupes arrivent sur le parking du Musée de l'Automobile, déjeuner dans les Camping-Cars.

A 14h00 visite du musée, celui-ci a pour origine la passion d'un homme Mr Gaston GIRON dont la carrière a été entièrement consacrée à la mécanique et à l'automobile. Cette passion naît en 1939 date à laquelle il acquiert sa première « vieille voiture » une PEUGEOT de 1910....



Et c'est à partir des années 1950 qu'il construit avec son fils une fabuleuse collection de véhicules anciens.

Au printemps 1967 première exposition ouverte au public avec 80 voitures.

Aujourd'hui le musée présente : 150 véhicules (automobiles, motocycles, cycles etc... ainsi qu'une importante collection d'affiches anciennes).

45 marques sont représentées depuis la De Dion Bouton à vapeur datant de 1885 aux prototypes du futur Sogna et Véra

venues d'Italie.

Chaque année le musée présente 3 ou 4 nouveaux modèles sortis des réserves et restaurés pendant l'hiver.

16h00 départ en covoiturage pour le village ostréicole de « La Guittière » pour les amateurs d'huitres ....

17H30 départ pour la Ferme des Abattis à Brem sur Mer pour la nuit.



**Equipage Martine et Jean-Claude LODS.**

## Samedi 19 octobre 2019

A 10h00 nous partons en covoiturage pour le parking des Sables d'Olonne. Pour une découverte du marché sous les Halles, d'une promenade sur le Remblais et de la visite de l'Île Pensotte.



Certains resteront déjeuner au restaurant, pour les autres retours à la ferme des abattis, l'après-midi réunion pour les membres du bureau, libre pour les autres.

Le soir dîner à 20h30 dans la salle des Abattis, préparé par un traiteur. Excellent dîner suivi de chansons, d'histoires et de danses pour certains. Tout ceci fort tard dans la nuit, mais tout a une fin car demain Assemblée Générale.



## Dimanche 20 octobre 2019

9h30 Assemblée Générale du Camping-Car-Association.

Suivie de l'apéro du club et d'un repas froid préparé par le traiteur.

En fin d'après-midi certains nous quittent, les autres partiront lundi matin.

**Une belle balade, malgré la météo capricieuse, encore Merci !!! aux organisateurs.**

**Equipage Françoise et Daniel HENRY**



## Recette Broyé Poitevin

### Ingrédients :

500 gr de farine  
250 gr de sucre semoule  
250 gr de beurre  
1 Œufs entier  
1 jaune d'œuf délayé avec une cuillère à soupe de lait.

1 pincée de sel fin

1 Cuillère à soupe de rhum (facultatif)

Mélanger le tout

Beurrez la plaque

Cuisson à 180° pendant 20 mn

Badigeonner avant de le mettre dans le four

Ne pas couper le casser à froid



### Préparation :

Préchauffer le four à 180°.

Dans un saladier, mélanger l' œuf entier avec le sucre semoule et le sel fin .

Ajouter le beurre pommade ( mou) coupé en petits dés et bien malaxer tout à la main .

Ajoutez la farine (et le rhum) en continuant de mélanger la pâte.

Étaler la pâte dans un moule à tarte ( avec le plat de votre main ) .

Décorer la surface du broyé avec les dents de la fourchette puis dorer le à l'aide d'un pinceau avec le jaune d'œuf battu avec une cuillère à soupe de lait .

Mettre à cuire pour 20 minutes à 180°.

**Selon la tradition, le broyé du Poitou ne se coupe pas, il se casse d'un coup de poing sec lorsqu'il est froid .....(en morceaux inégaux).**

**Si vous souhaitez le découper en losanges, faites-le pendant qu'il est chaud.**



# Compte rendu de la réunion de bureau à l'AG du CCA d'Octobre 2019...

Début de séance le Samedi 19 Octobre 2019 à 14h30

## Étaient présents tous les membres du bureau

### Faire le point sur le bilan Financier 2019 :

Bilan positif ce qui amène les dispositions suivantes.

- Renouvellement de la réduction de 10 ou 20 euros par équipage en sortie AG CCA (en fonction du nombre de sorties effectuées dans l'année, y compris petite sortie AG et Barbecue ou autre s'il y a lieu).
- Montant de la cotisation 2020 : Pas d'augmentation à prévoir.
- Prévision montant cotisation 2021 : suite à un très bon bilan financier ... (celle-ci n'entraînera pas d'augmentation en 2021).
- Prise en charge du club, de la location de salle pour l'AG du CCA 2020 + le repas froid du Dimanche midi dans la limite du raisonnable.
- Présentation d'une feuille de "remboursement organisateurs" pour incitation aux organisations de sorties...avec en exemple : celle de Daniel Salmon pour le remboursement sortie Finistère Nord
- Modification de la feuille de "remboursement des frais organisateurs" (prendre en charge le remboursement pour sortie AG)

### Présentation du site internet CCA.

#### Remarques diverses :

- Rectifier le mot FFACCC dans le pavé : "sortie de"
- Rectifier le mot FFACCC dans le guide des partenaires etc...
- Au niveau des bandeaux de couleurs sur la page d'accueil : mettre une couleur vers le bleu nuancé (voire même 2 tons)
- Quand un adhérent clique sur son accès : sur quoi il va tomber et comment fera t'il (pour la pose d'articles divers, de photos de voyages etc...) prévoir différents pavés (ex : Technique, voyage, photos et divers) il faut que ce soit très facile pour le faire.
- Prévoir un pavé "compte rendu de réunion de bureau" et un pavé "compte rendu Assemblée Générale CCA" uniquement pour les adhérents et membres du bureau du club à rajouter dans les Publications.
- Créer un pavé pour les "infos FFACCC" pour tous les utilisateurs dans le pavé "Divers" des publications.

### Point info Fédéral :

Les bulletins Infos FFACCC : Ils sont envoyés directement par la Fédération à tous les adhérents par mail. De plus, le bulletin sera mis dans le site internet CCA.

#### Fiche d'inscription aux sorties :

- Celle-ci s'est transformé en contrat de vente... par la Fédération. Elle est appliquée depuis le milieu de l'année.

#### Bulletin d'adhésion etc... :

- Il existe un nouveau bulletin d'adhésion pour 2020 (utilisé depuis Septembre pour les nouveaux adhérents).
- Il existe aussi un bulletin de ré-adhésion qui sera utilisé pour 2020.

### **Il existe un bulletin d'adhésion temporaire pour une sortie dans l'année :**

- Il permet d'adhérer au club CCA, affilié à la FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.), de façon temporaire, pour une sortie et une seule. Les frais de cette adhésion temporaire versés au CCA seront déduits de la cotisation, en cas d'adhésion auprès du club :
- Pour l'année 2020, si l'adhésion temporaire est effectuée entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020 pour une sortie prévue sur l'année 2020,
- Si l'adhésion temporaire est effectuée après le 31 août 2020, celle-ci sera valable pour les sorties prévues à compter du 1 septembre 2020 et viendra en déduction de l'adhésion 2021.

Dans le cas contraire, cette somme sera perdue et ne pourra pas être déduite, lors d'un engagement auprès du CCA, les années suivantes.

**Le montant de la Cotisation temporaire au CCA pour une sortie en 2020 est de 30.00 €**

### **Dossier restriction circulations :**

- Distribution aux adhérents du document avec le P'tit bahut de septembre 2019 et inséré dans le site du CCA en octobre 2019.

### **Commande de Casquette, coupe-vent ou autre vêtement ou objet auprès des adhérents :**

De quelle façon et comment ???

- Le président se charge de présenter 3 ou quatre modèles de coupe-vent en envoi par Mail aux adhérents dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### **Matériel pour le club en 2020.**

- Achat d'un micro + haut-parleur (utilisés par certains guides, lors de visites) pour utiliser lors des réunions
- Notre matériel étant vétuste ou ne fonctionnant plus, il faut prévoir l'achat d'une enceinte sono portable avec 2 micros sans fil pour l'AG.
- Il faut aussi prévoir l'achat d'un rétroprojecteur.
- Une ligne "budget d'investissement" sera établie sur le bilan.
- Bilan prévisionnel pour ses achats : environ 1000,00 Euros

Fin de séance le Samedi 19 Octobre 2019 à 17h00...

Michel DOUCHIN

Président du CCA



Début de séance, 9h40

Michel DOUCHIN souhaite la bienvenue et remercie tous ceux qui sont présents.

Allocution du Président :

Nous sommes 21 équipages présents + 7 pouvoirs ce qui représente 28 équipages sur 39 équipages (donc nous avons le quorum).

Pour commencer j'aimerais avoir une chaleureuse pensée pour Marie Christine PIGEAUD qui nous a malheureusement quitté cette année.

J'aimerais aussi avoir une pensée amicale à ceux qui n'ont pu être présents aujourd'hui pour raison de santé ou autre... et encore merci à Huguette et Pierrot pour toutes ces années passées dans le club et qui ont pris la décision de ne plus en faire partie ainsi que Jean et Françoise KRESS... alors bon vent à eux

Je voudrais remercier aussi, les quatre nouveaux équipages qui se sont inscrits en 2019 (famille Bernard et Mireille

BOUGHAREB, François et Françoise BECHARD, Jean Michel et Nelly CHIRONI, ainsi que Jean-Pierre et Annie LEDUC plus les deux équipages qui arrivent pour 2020 (Jean Claude et Martine LODS, et Daniel MAGNIER). La parole est donnée à Jean pierre et Annie LEDUC, ainsi qu'à Jean Claude et Martine LODS pour se présenter.

#### Rapport moral du Président.

- Je voudrais commencer par remercier, Luc et Catherine REMOND avec Patrick et Christiane GAGNOT pour leur organisation de la visite d'Amboise et le Méchoui. (Cela a été une très belle réussite), ainsi que Daniel et Maryse SALMON aidé par Alain et Marie-Christine DUJARDIN pour leur belle sortie en Finistère Nord, sans oublier votre humble serviteur aidé par Annick, pour la sortie la Loire en Forez...
- Je sais combien de temps cela prend, pour réaliser tout cela et toute la tension que cela peut apporter... alors un grand merci à tous.
- Merci aussi à tous les membres du bureau, pour leur implication dans le groupe... et merci à vous tous pour votre présence toujours aussi nombreuse, aux sorties.

En ce qui concerne les prévisions de sorties pour 2020, cela est inscrit dans le P'tit Bahut de Septembre que vous avez reçu le mois dernier et que vous avez tous lu... bien-sûr !!! Je vais simplement faire un rappel pour ce qui concerne les sorties du CCA

- Il y aura une sortie proposée par moi-même et aidée avec Annick qui devrait se dérouler à 90 % dans le Morvan et qui aurait lieu du Samedi 22 Août au Dimanche 06 Septembre 2020.
- Suivra, notre petite sortie AG et l'AG CCA proposée par Michel et Annick (vos serviteurs) et qui aura lieu du Dimanche 11 au Dimanche 18 Octobre 2020 inclus et se déroulera dans L'Yonne
- Il devrait y avoir aussi, une sortie qui sera sans doute proposée en Avril ou Mai 2020 (qui est je crois est en réflexion) par Daniel et Françoise Henry, pour tous les amis qui ne viendront pas en Russie. En effet : L'année prochaine, nous serons 10 équipages du club dont je fais partie, et qui partirons pour un circuit Biélorussie/Russie ... pour la Période Fin Mai/Juin

Pour l'année 2020 •

Nous avons décidé en comité Administratif de renouveler notre réduction de 10 ou 20 euros par équipage pour l'AG CCA (par rapport aux nombres de sorties effectuées dans l'année, y compris la petite sortie AG et Barbecue ou autre s'il y a lieu...)

Il n'y aura pas non plus d'augmentation de cotisation pour 2020... ni 2021.

Pour l'AG 2020 uniquement, les frais de la salle + le repas froid du Dimanche midi seront en grande partie pris par le club, dans la limite du raisonnable.

Cette année, nous avons commencé à travailler sur le nouveau site Internet. Une première esquisse va vous être présentée en point 9 sur l'ordre du jour. Si tout fonctionne bien.

Il est prévu en 2020 une formation à Fay aux Loges, pour le fonctionnement complet du site, et ainsi nous permettre de prendre la main dessus et de le faire fonctionner... La mise en place du site internet, revient à 910 euros dont un acompte de 360 euros a déjà été réglé en Mars 2019. Le nom de domaine du site est : [campinq-car-association.fr/](http://campinq-car-association.fr/)

Bon, j'arrive à la fin de mon rapport moral mais avant de le conclure,

J'ai une information importante voir même indispensable en ce qui me concerne et que je vais vous dire. Cela concerne le fonctionnement et le déroulement d'une sortie.

Je rappelle qu'il y a obligation aux participants de suivre le programme qui leur est proposé lors d'une sortie. Seul l'organisateur peut en modifier le contenu, en fonction de divers événements qui pourraient éventuellement (par exemple : soit lui nuire ou qui serviraient à l'améliorer, et cela, dans le bien du groupe). Il peut être accordé une certaine liberté et flexibilité dans le groupe et cela est normal.

Mais de toute façon : Toute demande de modification demandée par un participant dans un programme, doit passer en 1<sup>er</sup> lieu par un entretien avec l'organisateur accompagné de son chef de groupe, et les autres chefs de groupe si nécessaire. Après accord entre eux, il peut y avoir effectivement un changement.

Je pense qu'il faut parfois savoir être diplomate et arrangeant dans l'organisation de celle-ci à partir du moment où cela ne gêne en rien son déroulement (c'est du moins comme cela que je le conçois). Communication et concertation peuvent arranger bien des choses.

Je pense que dans le mot SORTIE tout est dit : Serviabilité, Organisation, Respect ...envers tous (que ce soit un adhérent, un organisateur, un membre du bureau ou même le président) dans la façon de s'exprimer et de parler entre nous, Tolérance, Indulgence (envers nous tous et les organisateurs, qui font de leur mieux, pour essayer de vous satisfaire, je rappelle que nous ne sommes pas des professionnels...) et Engagement de tous (pour suivre tout ce que je viens d'énumérer) afin que tout se déroule pour le mieux. Il ne faut pas oublier, que nous sommes tous là pour passer un excellent moment ensemble... et c'est ce que nous faisons.

Merci,

Pour finir mon rapport moral, Je n'ai qu'un souhait : c'est que cette bonne année, passée avec la plupart d'entre vous lors des sorties proposées... puissent perdurer dans le temps. Alors je vous dis simplement... A l'année prochaine et bonne route à vous tous.

Approbation générale du rapport moral du Président

Rappel des membres du bureau :

Michel DOUCHIN	Président et Responsable du recrutement de nouveaux adhérents
Gérard ROCHET	Vice-Président
Alain DUJARDIN	Trésorier
Françoise HENRY	Secrétaire et Trésorière adjointe
Daniel HENRY	Responsable du P'tit Bahut et Délégué FFACCC
Patrick GAGNOT	Membre
Daniel SALMON	Membre



## Alain DUJARDIN présente le bilan de l'année.

Le bilan est pratiquement équivalent à l'année précédente ;

Cette année baisse des frais d'édition, suite à l'achat d'une nouvelle imprimante.

Alain confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations et s'engage à long terme que nous soyons les moins chers des clubs. —

L'achat d'un micro + haut-parleur (utilisés par certains guides lors de visites) et utiliser lors des réunions est à prévoir, notre matériel étant vétuste ou ne fonctionnant plus, il faut également prévoir l'achat d'une enceinte sono portable avec 2 micros sans fil pour l'AG et d'un rétroprojecteur. Une ligne "budget d'investissement" sera établie sur le bilan.

Bilan prévisionnel pour ses achats : environ 1000,00 Euros

Concernant l'enceinte Michel demande à Gérard DUYCK s'il veut bien s'en occuper, du fait de ses connaissances.

Alain reprend la parole,

Le PC de Daniel HENRY ayant « lâché » à la fin de l'année dernière, un prêt lui a été accordé pour l'achat d'un nouveau matériel, qu'il rembourse mensuellement.

Concernant les organisateurs, il est rappelé que pour tout achat un ticket de caisse est obligatoire et pour les courses en supermarché, demander une facture.

Michel précise que les résultats positifs s'expliquent car des adhérents peuvent arriver plus tard que le jour « J » ou repartir plus tôt que la fin du séjour, que nous ne pouvons gérer les gratuités qui nous sont accordées lors de la prévision de la sortie.

Approbation des comptes du Trésorier approuvé à l'unanimité

## INFORMATION FEDERALE

Daniel HENRY demande que suite à ses mails il ait un retour de bonne réception, un « ok » lui suffit pour confirmation.

Il est également rappelé de signer recto et verso le contrat de vente d'une sortie.

Annie et Gérard DUYCK se proposent d'organiser une sortie avec l'aide d'un autre adhérent plus habitué.

10h15, une pose est accordée (café I brioche vendéenne)

Reprise de la séance, 10h30

Présentation par Michel de la feuille de remboursement pour les organisateurs.

Barème 0,20 € du km du domicile à la ville la plus éloignée de la sortie

(aller/retour) Idem pour les réunions du CCA

Si le nombre de jours est inférieur ou égal à 5 = 50 €

Supérieur à 5 jours = 80 €

Le maximum est de 300 €

Auparavant les sorties de fin d'année, barbecue, AG n'étaient pas indemnisées ; Michel souhaite une modification pour qu'elles soient prises en compte, avec l'accord de tous les adhérents.

Approuvé à l'unanimité

Présentation du site Internet sur écran

Chaque adhérent aura un code d'accès personnalisé avec mot de passe ; les membres du bureau auront un accès différent. Michel en tant que Président aura la main sur le site pour analyser l'ensemble.

Dans les P'tit Bahut toutes nos sorties sont précisées ; nous prévoyons de les alléger afin que tout le monde puisse les consulter (personnes extérieures au CCA) Seuls les adhérents pourront les consulter au complet. Par contre la revue VADROUILLE sera ouverte à tous.

Un petit logiciel de statistiques sera établi pour connaître le nombre d'adhérents s'étant connecté.

Question de Jean LAURENT :

Une fois que le P'tit Bahut sera sur le site, est-ce que nous le recevrons toujours par courrier

Réponse de Michel, pour le moment OUI

Question de Jean Marc FERRANDEZ :

Concernant les mots de passe pourrons nous mettre notre mot de passe personnel

Réponse de Michel, je vois avec le responsable de notre site

Question de Catherine REMOND :

Du fait que l'on peut prendre contact directement avec le CCA, via le site, quel est le nombre d'adhérents souhaité

Réponse de Michel, actuellement nous ne sommes plus que 33 adhérents, la limite sera de 40.  
Donc nous pensons recruter 7 adhérents

QUESTIONS DIVERSES :

Michel a demandé à Daniel HENRY des badges avec cordons (étude en cours)

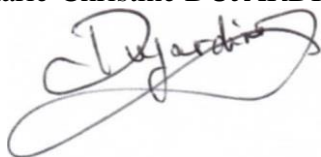
Proposition de coupe-vent, une couleur pour les hommes, une couleur différente pour les femmes (A étudier par Michel et Annick)

EURO CC 2020 prévu à AMPOSTA (Province de Taragona Espagne)

Michel explique pour les nouveaux adhérents ce qu'est l'EURO CC et le Forum des voyages.

La séance est levée à 11h55

La Secrétaire de séance  
Marie-Christine DUJARDIN



Le Président  
**Michel Douchin**  
Michel DOUCHIN  
Président  
Camping Car Association







... en camping-car!



france-passion.com

# FRANCE PASSION

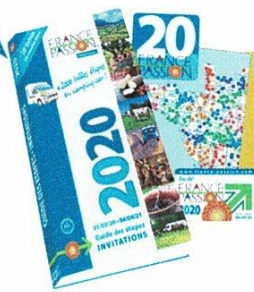
**+ 2000** fermiers, vigneron et artisans vous invitent à faire étape

**200** nouvelles étapes



**10 000** emplacements gratuits

**Tarif amical**  
**27 €** au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes + version numérique sur votre Espace Adhérent

RENCONTREZ DÉCOUVREZ DÉGUSTEZ PARTAGEZ

### BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition **2019** ou **2020** (de Mars à Pâques de l'année suivante)

Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion\*

Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

FRANCE PASSION  
CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

Nom

Prénom

Adresse

Email

**Je règle 27 € au tarif spécial FACCC** par chèque bancaire à l'ordre de France Passion (prix public : 30 €)

- Je choisis :  l'édition **2019** livraison sous 5 jours ouvrés à réception de votre commande.
- l'édition **2020** livraison : **Mars 2020** (après mars, livraison sous 5 jours).

francepassion.com - 10057-C





Indépendant ou en Club, la FFACCC est à vos côtés

**F. F. A. C. C. C.**

Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars



## ↳ INFO FFACCC N° 5

*Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de tous et toutes les adhérents de la FFACCC, c'est l'objectif d'INFOS-FFACCC. La parution sera en fonction des informations à communiquer.*

### **C - comme CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration de la FFACCC suivi de l'Assemblée Générale se sont tenus à Saint Amand Montrond les 7 et 8 novembre 2019.

Pour la première fois ces séances étaient ouvertes à tous les adhérents. Succès encourageant puisque près d'une centaine d'adhérents ont suivi les débats. A les entendre ils ont été très satisfaits. Alors pourquoi pas vous l'an prochain !

Au cours de l'Assemblée générale les rapports d'activités et financiers ont été approuvés à l'unanimité, ainsi que des modifications des contrats de vente.

L'ensemble des compte-rendus sera publié dans Vadrouille du mois de mars 2020.

Suite aux élections pour renouvellement de mandat, la composition du Comité Exécutif de la FFACC a été modifié :

**Président** : Alain CLAVIER (persoclavier@yahoo.fr)

**Vice-Président** : Daniel COLLOMBET chargé du partenariat (dcollobet@gmai.com)

**Vice-Président** : Jean-Pierre RUELLÉ chargé de la communication (jpm.ruelle@icloud.com)

**Secrétaire Générale** : Marie-Madeleine COUTURIER Juriste, conseils pour la création de Clubs et d'aires d'accueil pour Camping-cars. (couturier.m@neuf.fr)

**Trésorière** : Jocelyne LEBLANC (leblancjojo@hotmail.com)

**Trésorier adjoint et Responsable administratif** : Luigi BIANCHI (bianchiluigi@orange.fr)

**Relations:FICM** : Claude GUET (claude.guet79@orange.fr)

**Voyages**:Danielle ROZIAU (daniellefac@orange.fr)

**Site Internet et Base en ligne**:Bernard DÉPIERRE (b.depierre@orange.fr)

Les comptes rendus seront publiés dans Vadrouille du mois de mars 2020.

### **D - comme DIESEL**

A l'heure du Haro général sur les véhicules diesel<sup>1</sup> des études ont permis de constater que les véhicules diesel les plus récents ne sont pas plus polluants que les voitures essences !!!

Une étude indépendante confiée à « l'Institut Français du Pétrole et Energies Nouvelles » et à l'ONG « Transport et Environnement » doit comparer les émissions de ces véhicules avec pour objectif de décider si oui ou non la vignette CRIT'AIR doit être réajustée. Ainsi les véhicules diesel récents pourraient obtenir une vignette CRIT'AIR 1.

Le rapport doit être rendu en décembre. A suivre dans vos medias favoris

### **E - comme ESPAGNE**

Le gouvernement espagnol a modifié les vitesses maximum autorisées sur le réseau routier. Il a aussi modifié le code de la route en classant les Camping-Cars en catégorie M1 répondant ainsi à une revendication des associations de camping caristes espagnols. Merci à eux !

Route ordinaire : 90 km/h (moins de 3T5) 80 km/h (plus de 3T5) au lieu de 100 km/h sauf sur les routes dont les deux sens de circulation sont séparés où la vitesse maxi reste fixée à 100 Km/h

Autoroutes : 120 km/h (moins de 3T5), 90 km/h (plus de 3T5)

Attention aussi au téléphone en conduisant qui sera plus lourdement sanctionné qu'auparavant.

E comme EURO CC

Il aura lieu à Ampora (Espagne) du 12 au 17 mai 2020, suivi de prolongations du 18 au 24 mai

Programme et inscriptions disponibles sur le site de l'euro : <http://www.eurocc2020.es/index.php/fr/>

### **F - comme FORUM DES VOYAGES**

215 équipages se sont donnés rendez-vous à Saint Amand Montrond. Un réel succès ! Un très **grand merci à tous les membres du CC18C pour leur organisation, leur gentillesse et leur disponibilité.** Merci également à nos partenaires voyageurs qui ont offerts de superbes cadeaux pour la tombola : remises importantes et voyages !



### **P - comme PARTENARIAT**

**Un nouveau partenaire qui ne va pas manquer de vous intéresser**

**AIRE DE CAMPING CARS LANN FLOREN.** Située Allée du Petit Train à SURZUR (Morbihan). 43 emplacements avec électricité. Lave-linge et sèche-linge gratuits. Terrain communal aménagé et géré par des particuliers camping caristes

Avantages FFACCC : 5% de réductions de 1 à 9 équipages. 10% de réduction pour un groupe organisé par un club de la FFACCC, de plus de 10 équipages hors juillet-août – toujours téléphoner auparavant !

Coordonnées GPS : N 47°58'2951 / W 2°63'1713 Site : <https://www.etape-camping-cars.fr>

### **P - comme PARIS**

La semaine organisée par la **FFACCC** et le **CCCRA** du 19 au 25 septembre 2020 est déjà complète ! 80 équipages se sont inscrits en quelques jours !

Des dizaines d'équipages ont dû, hélas, être mis en liste d'attente.

### **S - comme SALON UNI VDL LE BOURGET**

Notre nouveau stand a connu un réel succès! 61% d'adhésions en plus par rapport à l'année précédente !

### **S - comme SORTIES 2020**

**RAPPEL** : Quelque soit le club auquel vous avez adhéré, pour vous inscrire aux sorties prévues pour 2020 **il vous faut être à jour de votre cotisation 2020** ! Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à votre réadhésion !

### **V - comme VACANCES ECO-RESPONSABLES**

Les vacances en camping-car polluent moins que d'autres! Des études très sérieuses menées récemment par l'organisme norvégien OstfoldResearch ont montré que la quantité de CO2 émise pour des vacances était :

- en camping-car : 300kg de CO2 / jour (comme des vacances en bord de mer avec trajet en voiture)

- à la maison : 50kg de CO2 /jour

- en avion+hôtel au soleil : 600kg de CO2 /jour

- etc...la palme de la pollution revenant aux vacances en croisière !!!!!!!

Pour plus de renseignements vous trouverez l'article complet dans la revue VDLMag d'octobre 2019.

Téléchargement ici : <http://www.univdl.org/vdl-magazine/>

**Votre Président et l'ensemble des membres du Comité Exécutif, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année**

**Et une année 2020 riche en découvertes et voyages à bord de votre camping-car !**

J.P. Ruellé

Vice-Président de la FFACCC

Chargé de la communication

Alain Clavier

Président de la FFACCC

*Vous avez une information susceptible d'intéresser l'ensemble des adhérents de la FFACCC, envoyez-la à J.P. Ruellé, chargé de la communication : [jpm.ruelle@icloud.com](mailto:jpm.ruelle@icloud.com)*

**Vous cherchez un cadeau original pour des amis camping caristes ?**

**Facile ! Une adhésion à la FFACCC !!!**

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Siège social : 3 rue Danton 92240 MALAKOFF Numéro VERT : 0800 800 158 Email : [secr.ffacc@orange.fr](mailto:secr.ffacc@orange.fr) site : <http://www.ffacc.fr>

Immatriculation agence de. Voyages N°IM075100248 Assurance MACIF N° 15195976



## **Compte-rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA F.F.A.C.C.C.**

### **SAINT AMAND MONTROND du 7 Novembre 2019**

Jeudi 7 Novembre 2019 à 9 h 15

Alain CLAVIER introduit la réunion en précisant que pour la première fois, le comité exécutif a décidé d'ouvrir notre CA et notre AG à tous les adhérents de la FFACCC, afin que chacun puisse se rendre compte et soit informé des travaux, des orientations de la FFACCC, de la mise en place des réglementations et autres que les législateurs, sous l'égide de l'Europe, nous imposent.

Sur les 41 membres du conseil d'administration, comité exécutif et commissions, tous sont présents ou représentés.

Il tient à remercier sincèrement les 90 membres qui nous ont rejoints afin d'assister à ces réunions, cela prouve leur attachement à la fédération. C'est le plus beau cadeau qui peut être fait aux bénévoles qui œuvrent pour le bon fonctionnement de la FFACCC et qui quotidiennement défendent notre mode de loisir.

Ses remerciements vont également à Jean-Claude AUFFRET qui gère toute la partie électrique, à Jean-Claude MOUFFLE qui assure toute la sonorisation des réunions et demande à l'assemblée de les applaudir.

Avant de débiter le conseil d'administration, Alain CLAVIER veut avoir une pensée pour tous nos adhérents qui sont atteints par la maladie, ce qui les limite dans leur participation aux diverses sorties.

Une minute de silence est ensuite observée en mémoire des adhérents qui nous ont quittés cette année et un message de sympathie et d'amitié est adressé à leurs familles et amis.

Il présente les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité exécutif et des commissions.

#### **1) RESULTAT DES VOTES PAR INTERNET concernant l'approbation du compte-rendu de l'AG de VITRY AUX LOGES du 11 Octobre 2018 :**

31 clubs + 7 membres du Comité Exécutif = 38 votants.

Exprimés 37 pour, 1 n'a pas répondu (LES MIGRATEURS).

Le Compte-rendu est adopté à la majorité

#### **2) RESULTAT DES VOTES PAR INTERNET du 10 Avril 2019 concernant l'approbation du compte-rendu du CA de BERCK :**

31 clubs + 7 membres du Comité Exécutif = 38 votants.

34 pour, 1 abstention (AUTOSTAR), 1 blanc (CCCPCA), 2 n'ont pas répondu (IPA France, LES MIGRATEURS).

Le Compte-rendu est adopté à la majorité

#### **3) SITUATION DES EFFECTIFS :**

Alain CLAVIER a diffusé par courriel en date du 18/09/2019 l'état des effectifs, club par club.

Il rappelle ses propos tenus lors du CA de Berck-sur-Mer le 10 avril 2019 : il faut réfléchir sérieusement à la mise en place de parrainage et confirme que tout le monde est concerné en matière d'objectifs de recrutement.

Pour être entendu par les ministères, il faut vraiment que nous augmentions nos effectifs, c'est pourquoi le comité exécutif attend des propositions de la part des clubs pour répondre à ce sujet crucial. En effet il a été constaté une perte de 108 adhérents cette dernière année due en partie au renouvellement réalisé par internet plutôt que par courrier au sein de l'UCCF.

Des contacts ont été pris avec la délégation allemande lors de l'Euro CC. Des pistes intéressantes ont été développées à destination des utilisateurs de camping-cars non affiliés à un club. Se mettre en rapport avec Jean-Pierre RUELLE pour communiquer sur le sujet.

Une autre piste est à étudier, les concessionnaires. Cependant cela devrait s'avérer difficile car leur objectif unique est de vendre des véhicules même si nous sommes présents lors de leurs journées portes ouvertes.

En 2019, 860 équipages n'ont pas renouvelé leur adhésion. Il faut mettre l'accent en recherchant les causes de ces non-adhésions (maladie, âge, décès, non-participation aux sorties, ...).

Roger MARTIN-PACHE demande le mode d'emploi pour déclarer un parrainage et émet le vœu de le rémunérer. Il lui est répondu que la FFACCC est prête à faire un geste en ce sens mais que les Présidents de clubs devaient soumettre des idées et qu'à ce jour personne n'a répondu.

1/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [secr.ffaccc@orange.fr](mailto:secr.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)



#### 4) SITUATION FINANCIERE :

Alain CLAVIER a adressé par courriel en date du 21/10/2019 le compte de résultat de la fédération.

Il réaffirme, que contrairement aux rumeurs qui circulent la FFACCC n'a aucun problème financier et n'a plus aucune dette envers les clubs.. Tous ont été remboursés grâce à la gestion saine de la trésorière qui se traduit par les chiffres dont chacun a pu prendre connaissance dans le tableau transmis par courriel.

Il rappelle que les associations loi 1901 n'ont pas vocation à faire de la trésorerie mais à investir.

#### 5) REGLEMENT DES COTISATIONS A LA FFACCC :

Alain CLAVIER rappelle que les cotisations doivent être réglées au plus tard le 5 du mois qui suit l'adhésion d'un équipage. Il souligne qu'il est totalement anormal que Nathalie soit dans l'obligation de faire des relances. Si les cotisations ne sont pas payées, l'adhérent ne sera pas déclaré à la protection juridique et cela est de la responsabilité de chaque président.

Il rappelle que les adhésions prises à compter du 1 septembre de chaque année est comptée à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant mais que les nouveaux adhérents peuvent participer aux dernières sorties de l'année en cours, qu'ils peuvent être notés sur la base en ligne et sont couverts par l'immatriculation voyage mais pas à la protection juridique.

#### 6) RENOUELEMENT ET CANDIDATURE AU COMITE EXECUTIF :

**Candidature :** Bernard DEPIERRE qui s'occupe déjà, avec Alain CLAVIER, de la base en ligne, prend la conception du nouveau site de la FFACCC

**Renouvellement :** Alain CLAVIER fin de mandat et le renouvelle  
Daniel COLOMBET fin de mandat et le renouvelle.

La FFACCC a besoin de monde au comité exécutif et dans les commissions. Alain CLAVIER lance donc un appel pour mise à disposition des compétences personnelles des bénévoles.

#### 7) PRESENTATION DES NOUVEAUX CLUBS :

Club Camping-Car Pays de Fayence : président Patrick LABLANCHE. Association créée en avril 2019 basée dans l'Est du Var.

Les Familles en Camping-Car : président Philippe NERBORAC. Association créée en septembre 2019 qui regroupe des gens actifs et les familles qui ont de la difficulté à participer aux réunions en semaine.

François CHAUMAZ souligne qu'il faut que les clubs prennent en compte cette gestion des familles, en créant par exemple des clubs pour les jeunes, en proposant des sorties ciblées (Villard les Dombes, ...). Il est donc nécessaire de réfléchir pour améliorer l'image que nous donnons.

Alain CLAVIER nous informe que le club Les Migrateurs a quitté la fédération.

#### 8) REGLEMENTATION SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES QUE LES CLUBS ET PROFESSIONNELS DU TOURISME EFFECTUENT.

RAPPELS :

- ✓ Seuls les adhérents de la FFACCC peuvent participer aux sorties et voyages organisés par les clubs. Il faut donc établir un bon d'adhésion temporaire pour les non adhérents. La seule exception concerne l'organisation des portes ouvertes par un club réalisée pour faire découvrir la vie et l'ambiance du club avec le but de les faire adhérer. C'est pourquoi, à l'instar des établissements scolaires, des sites industriels, nous ouvrons nos portes une fois l'an.

Alain CLAVIER rappelle que nous ne pouvons plus appeler ces sorties rencontres de proximité ou rencontres de printemps mais avons l'obligation de les dénommer portes ouvertes en raison de l'immatriculation voyages qui couvre les adhérents de la FFACCC lors des circuits.

Sur la base en ligne, les sorties et les voyages (même ceux sous-traités aux professionnels) doivent être créés dès leur parution dans les journaux ou sur les sites des clubs. Les adhérents doivent y être inscrits au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour nous permettre d'effectuer les déclarations.

Enfin, les équipages de la FICM (étrangers) peuvent participer à nos sorties. Il n'y a aucune raison de les refuser. Afin qu'ils puissent voyager dans le cadre de la réglementation française FFACCC international a été créée comme une structure et non comme un club.

#### 9) COMMENT UTILISER LES CONTRATS DE VENTE (nos obligations, nos latitudes)

- a) Bien remplir les conditions de prix. Des remises peuvent être accordées à certains participants pour raison de santé ou autres sous la responsabilité du président de club. Le contrat de vente est au forfait avec quelques options, imposé par le nouveau Code du Tourisme.
- b) Bien remplir les conditions d'annulation sur le contrat de vente qui prévalent sur les conditions générales de vente (cadre en bas à gauche). Il est possible de remplacer les 10 €, et/ou les pourcentages de telle manière que les frais engagés ne restent pas à la charge du club.

2/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

**Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976**

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [secr.ffacc@orange.fr](mailto:secr.ffacc@orange.fr) site [www.ffacc.fr](http://www.ffacc.fr)

- c) Il est impératif que le contrat de vente soit correctement et complètement rempli : nombre mini (pour assurer le seuil de rentabilité et protéger l'organisateur contre les recours en cas d'annulation), le nombre maxi (défini en fonction des contraintes : visites en bus, ...), la présence d'animaux suite à des problèmes rencontrés lors de sortie, les intolérances alimentaires en raison de la protection des consommateurs afin de les transmettre aux traiteurs et restaurateurs. (L'attention est attirée sur les apéritifs pour lesquels il est recommandé de mettre des affichettes relatives à la composition des aliments pour être couverts. De même les boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe sont interdites. Enfin les apéritifs à l'espagnole ne sont pas de la responsabilité des clubs

#### 10) INCIDENT AVEC UN ADHERENT ET UN VOYAGISTE CONCERNANT LA PRESENCE D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Ceci nous a contraints à modifier nos contrats de vente et Conditions Générales de Vente.

Il est important aujourd'hui de prendre toutes les dispositions afin de garantir la tranquillité des présidents de club. Il vaut mieux avoir des conditions draconiennes à la base et les assouplir au cas par cas.

#### 11) INCIDENT AVEC UN ADHERENT ET UN CLUB ORGANISATEUR

Alain CLAVIER rappelle que la FFACCC n'est pas mandatée pour intervenir dans la gestion des clubs et encore moins dans celle des sorties. Elle a un rôle de conseil et principalement d'information sur toutes les réglementations qui nous sont imposées.

Il est important de se souvenir que tous les organisateurs sont des bénévoles se dévouant au mieux pour le plaisir et la sécurité des adhérents et qu'à ce titre il les remercie. Les participants aux sorties ont certes des droits, mais aussi des devoirs comme le respect des horaires d'ouverture et les consignes de stationnement. Avant de critiquer un bénévole, chacun doit être certain de savoir et pouvoir le remplacer.

#### 12) MODIFICATION DES CGV DU 05/07/2018

Marie-Madeleine COUTURIER détaille les modifications qui seront proposées en AG.

- Les voyages peuvent être achetés chez un voyageur mais dans la plupart des cas organisés par des bénévoles qui ne peuvent pas être au courant de tout. C'est au participant de s'adapter au voyage et il peut exceptionnellement obtenir un dédommagement qui reste à la discrétion du club. En tout état de cause, la décision du club est sans appel.
- Une exclusion de la sortie est possible sans ristourne ni remboursement. Cette décision peut avoir fait en amont l'objet d'un avertissement.

#### 13) ASSURANCE ANNULATION

Rappel des règles de fonctionnement et la gestion des sinistres : l'assurance n'intervient qu'en complément de nos CGV de telle sorte que l'adhérent ne soit pas pénalisé. Ceci entraîne la nécessité de bien remplir les conditions d'annulation spécifiques à chaque sortie sur le contrat de vente qui doit être signé des deux parties.

#### 14) PROTECTION JURIDIQUE, POURQUOI ?

Marie-Madeleine COUTURIER indique qu'une majorité de clubs ont opté pour la souscription de cette assurance.

Coût, 9€/an et/équipement, très modique

Géralde MARTIN, correspondante FFACCC auprès de l'ACA rappelle que les adhérents y trouvent un réel intérêt :

- Couvre le camping-car mais aussi les autres véhicules de l'assuré,
  - Possibilité d'intervenir dès l'acquisition du véhicule en cas de litige avec la concession ou le fabricant à la condition que l'adhésion soit antérieure à l'achat ou au plus tard à la livraison du véhicule,
  - Intervient non seulement en cas d'accident, mais également en cas de litige ou de panne mécanique ou touchant un accessoire équipant le véhicule (frigo, chauffage, ...)
  - Intervient également dans le cadre de la garantie du véhicule qu'elle soit légale (art. L 217.4 et suivants du Code de la Consommation) ou de vice caché (art. L1641 et suivants du Code Civil) ou bien contractuelle par le vendeur (de 6 mois à 2 ans selon qu'il s'agisse d'un véhicule neuf ou d'occasion).
  - Indépendante de la garantie défense pénale et recours incluse dans la quasi-totalité des contrats d'assurance automobile.
- Elle dresse le bilan de la PJ prise auprès d'une compagnie d'assurance réputée pour un coût minime :
- En 2018 : 39 dossiers ouverts (30 sont terminés, et 9 en cours)
  - En 2019 : 30 dossiers ouverts à ce jour (7 sont terminés)
  - Dossiers avec intervention mais sans transmission : 12 en 2018 et 19 au 31/10/2019
  - Les adhérents doivent suivre leur dossier car sans manifestation de leur part les juristes qui suivent les dossiers ont beaucoup d'autres dossiers à traiter et privilégient ceux pour lesquels les adhérents mettent la pression
  - Les présidents doivent bien communiquer les coordonnées à leurs adhérents en communiquant le numéro de téléphone de Géralde.

3/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [seccr.ffaccc@orange.fr](mailto:seccr.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)



- Le bon de commande du véhicule doit être fait sans ajout ni rature, comporter la date limite de livraison, il faut refuser la livraison en listant toutes les non conformités.

Pour ce qui concerne le nombre de places sur la carte grise, celle-ci doit être en concordance avec le nombre de ceintures. En cas de problème se rapprocher d'Alain CLAVIER.

#### 15) ACCUEIL ET STATIONNEMENT

Les communes créent des aires, il faut leur expliquer le risque encouru avec Camping-Car Park qui conseille aux municipalités de prendre des arrêtés pour interdire le stationnement en dehors de leurs aires.

Pour cette société, si on arrive avec un groupe, il faut que chaque équipage soit détenteur de la carte.

Pour ce qui concerne les équipages, chacun fait ce qu'il veut, mais la fédération doit refuser de s'inscrire dans cette démarche car l'objectif de la société n'est pas d'aider les communes mais de rentabiliser leurs investissements. Cette position est par ailleurs défendue par la FICM auprès des instances européennes car nous n'admettons pas l'obligation de diriger quelqu'un vers un endroit précis à but lucratif.

#### 16) PARTENARIATS : GUIDE 2020 ET PRESENTATION DE PATRICK LABLANCHE, SON ROLE.

Le guide 2020 comporte 12 partenaires supplémentaires.

Daniel COLOMBET souhaitait un remplaçant qui a été trouvé en la personne de Patrick LABLANCHE. Ils travailleront en duo pendant un an.

#### 17) CLC

Alain CLAVIER sera présent à la réunion du CLC du 11 décembre 2019 à Paris.

Il informe qu'un nouveau rapporteur est à l'essai et que les dossiers en souffrance vont progressivement avancer.

Malgré cette absence de suivi des dossiers depuis 4 ans, des procès aboutissent, le dernier en date concerne la condamnation de la commune de Ballaruc.

#### 18) GESTION DES PROGRAMMES DES SORTIES

Alain CLAVIER rappelle qu'il avait souhaité centraliser les sorties au niveau de la FFACCC suite à des incidents survenus entre différents clubs. Par exemple 3 clubs ont programmé une sortie en Italie (1 a été complet, 1 non complet et 1 a dû être annulé faute de participants). Cette proposition de centralisation a été abandonnée par manque d'informations remontées à la personne en charge de ce dossier.

Cette année encore des plaintes ont été faites car la sortie de Confolens ouverte à tous les clubs a été annulée faute d'équipages inscrits tandis qu'un autre club l'avait programmée et réalisée.

Il faut penser lorsque les clubs ont des sorties importantes (Folklore, étranger, Munich ..) d'envoyer des photos et un programme PDF aux présidents de clubs ainsi qu'à Alain CLAVIER pour diffusion en parallèle de la communication que chacun peut faire dans les infos page club. Ne pas attendre la dernière minute pour l'ouverture afin de permettre l'envoi dans les temps d'une newsletter.

#### 19) BASE EN LIGNE (Adhésion, Réadhésion, club principal, second club, rappel du cahier des charges, mise à jour des sorties et inscription des adhérents aux sorties)

Mise à jour du logiciel afin de permettre aux nouveaux adhérents de 2020 inscrits entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre d'être inscrits et déclarés aux sorties de fin 2019.

Il est possible d'inscrire un adhérent à plusieurs clubs. Il est impératif que le club principal l'enregistre rapidement sans quoi il risque de devenir club secondaire. Un message d'alerte apparaît à l'écran pour prévenir avant validation.

Des informations sont diffusées par newsletters. Il faut insister auprès des adhérents pour qu'ils réactualisent leurs données (adresse, n° de téléphone, adresse email) et alerter ceux qui mettent à jour ces données de veiller à les entrer avec soin (pas de virgule dans les noms prénoms, n° de téléphone et email).

#### 20) DECLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE CHAQUE CLUB AUX FINS DE DETERMINER NOTRE PRIME COUVRANT LA CAUTION

Rappel de nos obligations : il faut déclarer tout ce qui est mis en ligne à l'exception des sorties négociées avec un voyageur car on ne perçoit pas d'argent. Donc, bien penser à déclarer les AG, portes ouvertes.

Rappel : les chèques doivent être mis à l'encaissement au plus tôt le lendemain du début de la sortie. Certaines dérogations pouvant être accordées, voir avec le Président de la FFACCC.

Cette déclaration détermine le montant de la prime d'assurance couvrant la caution bancaire. La loi fait obligation de cautionner les sommes détenues pour compte de tiers. En outre si l'argent est déposé le jour de la sortie au plus tôt, nous ne sommes pas assujettis à la prime d'assurance.

4/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [secre.ffaccc@orange.fr](mailto:secre.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)

## 21) LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA FFACCC

Jean-Pierre RUELLÉ dresse un bilan des actions menées.

Le Monde du Camping-Car propose une page intitulée « Parole à la FFACCC ».

Son objectif est de communiquer vers l'extérieur en direction des non adhérents, donner des informations sous forme de newsletters à destination des adhérents et reprises dans Vadrouille pour ceux qui n'ont pas d'adresse électronique.

Nous participons au salon du Bourget avec un nouveau stand qui reflète la diversité du monde du camping-car, des flyers sont à disposition des clubs.

Par ailleurs l'objectif est de répondre sous 8 à 10 jours à toutes les sollicitations.

Enfin la fédération est en contact avec Village Etape pour finaliser un partenariat.

Jean-Pierre RUELLÉ sollicite deux clubs pour présentation dans le Monde du Camping-Car dont une page est disponible en février et une en avril.

Il faut que la FFACCC et ses clubs utilisent la page la Vie des clubs (le monde du camping-car) afin que d'autres clubs extérieurs à la FFACCC ne prennent pas nos places.

## 22) DEVELOPPEMENT DU NOUVEAU SITE DE LA FFACCC

Alain CLAVIER remercie Joël DUPUY, adhérent de l'UCCF, pour son travail remarquable et qui lui donne un sérieux coup de main pour la conception du nouveau site après avoir réalisé celui de l'Euro CC d'Avignon. Ce nouveau site sera opérationnel au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et la mise à jour sera réalisée conjointement avec Bernard DEPIERRE qui a également pour mission de le développer et le faire vivre.

Un travail est actuellement mené sur les bulletins d'adhésion et de ré adhésions à mettre en ligne ainsi que pour le paiement des cotisations. Les gros clubs devraient être les premiers intéressés par cette évolution qui devrait voir le jour au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Les présidents de clubs sont invités à faire parvenir à Bernard toutes les modifications structurelles des pages clubs.

Les fiches voyages ne seront plus sur le site en raison des mises à jour qui ne remontent pas à la fédération.

## 23) SALON DU BOURGET 2019 :

Alain CLAVIER remercie Jean-Pierre RUELLÉ, Claudine et Alain COUSIN qui ont œuvrés à la conception graphique des rollers et du stand parapluie, ainsi que Michelle RUELLÉ et Suzanne GOUTTEGATTE pour le design du stand et son implantation. Il n'oublie pas Alain LAPREVOTTE de l'UCCF qui, avec Jean-Claude et toutes les épouses ont participé au montage et à la décoration du stand. Jean-Claude MOUFFLE, pour sa part, a assuré l'ensemble des démarches administratives.

Une fois les installations réalisées, il a fallu une très bonne équipe qui, pendant dix jours, n'a pas ménagé sa peine et a eu en retour des résultats à la hauteur de nos espérances. Merci à André et Josette GRUNEWALD du CCC Est, Gisèle LAPREVOTTE et Jean-Pierre RUELLÉ de l'UCCF ainsi qu'à Jean-Claude MOUFFLE de l'ACCREPA.

Jean-Claude MOUFFLE fait un retour sur le nouveau stand qui, aux dires des visiteurs, flashe, et dresse un bilan des inscriptions et ré-adhésions qui sont en hausse par rapport aux années précédentes en voyant également le retour d'anciens équipages.

## 24) VADROUILLE

Claudine COUSIN demande à ce que le nombre de pages pour les présentations des sorties et des comptes-rendus soit respecté.

Elle propose qu'un coin bricoleur et recettes soit ajouté dans la publication et toute information susceptible d'intéresser tous les adhérents.

## 25) PRESENTATION DE LA SORTIE PARIS 2020

Alain CLAVIER indique que depuis plus d'une année il met en place avec Danièle ROZIAU du CC18C le programme et demande les autorisations administratives nécessaires à cette sortie qui était à l'origine celle du CCCRA, ce dernier n'ayant pas à lui seul les reins assez solides financièrement.

Depuis mi-octobre ils ont été rejoints par l'équipe du CCCRA (Christian MILLOT, Bernard DEPIERRE et Jean-Claude BONCHE) qui ont en charge la logistique. Avant de laisser la parole à Danièle pour une présentation rapide de cette sortie limitée à 80 CC ou 160 personnes, il tient à tous les remercier pour le travail fourni et plus particulièrement à Danièle qui assure le forum ainsi que toutes les sorties de son club, ce n'est donc plus du bénévolat mais un vrai sacerdoce.

Danièle ROZIAU indique que tous les déplacements se feront en bus et non en métro et qu'il faudra aux participants respecter les horaires donnés pour ne pas se mettre en porte à faux avec les services de la mairie de Paris.

## 26) L'EURO CC 2020 EN ESPAGNE :

Claude GUET informe avoir reçu des informations la veille de cette réunion.

L'Euro CC aura lieu dans le sud de la province de Tarragone, dans le delta de l'Ebre, espace naturel. Le stationnement se fera sur le parking du palais des expositions.

5/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [seccr.ffaccc@orange.fr](mailto:seccr.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)



Les visites s'effectueront en autocar et en bateau.

Claude compte beaucoup sur les clubs pour participer massivement.

Les informations sont disponibles sur le site eurocc2020.es

Les inscriptions se feront à compter de début janvier par l'intermédiaire des clubs qui encaisseront les chèques de leurs adhérents et procéderont à un virement IBAN à l'association espagnole. Alain CLAVIER s'y refuse en raison de l'obligation de faire la déclaration annuelle des sommes du chiffre d'affaire qui transitent par les clubs ayant pour conséquence une augmentation de la prime d'assurance et la prise en charge par les clubs des frais de virement.

Claude GUET nous a indiqué que ce problème est réglé les inscriptions se feront sur Internet directement comme l'Euro CC 2019.

**27) CA DE PRINTEMPS du 14 AVRIL au 16 AVRIL 2020 :**

CCC EST a en charge l'organisation de cette réunion.

Elle se déroulera à GRAY (Haute-Saône). Arrivée des équipages le 14 entre 13 et 18h00, le comité exécutif se réunira le 15 au matin, la réunion des présidents aura lieu le 15 après-midi et le CA le 16 toute la journée.

Au programme, la visite d'un musée et un repas franc-comtois.

**28) QUI ORGANISE LE CA DU PRINTEMPS 2021 ?**

Le CA de printemps 2021 sera pris en charge par le club DETHLEFFS France.

**29) FORUM DES VOYAGES 2019 SAINT AMAND MONTROND,**

Danièle ROZIAU communique les dernières instructions par le CC18C relatives à l'intendance des repas, à l'installation des exposants et à l'organisation de la prolongation

**30) FORUM DES VOYAGES 2020 :**

L'assemblée a adopté à l'unanimité l'organisation du forum des voyages 2020 à AUTUN (Saône et Loire).

Le CCCRA prend en charge l'organisation de cette manifestation à laquelle seront jumelés le CA et l'AG de la FFACCC  
Christian MILLOT en sera l'interlocuteur principal.

**31) PAROLE AUX CLUBS :**

- ✓ Daniel DRAULT demande ce qui est prévu au niveau de la FICM pour progresser dans les pays nordiques. Il lui est répondu qu'une personne est chargée des relations avec les instances Européennes, une autre avec le nord de l'Europe et une dernière avec le sud de l'Europe.

**32) QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ Un équipage qui loue un camping-car peut-il bénéficier de la protection juridique ? Réponse : non car il faut être propriétaire de son véhicule. La FFACCC se rapprochera des assurances pour faire modifier les conditions générales mais incite les adhérents à utiliser le guide des partenaires pour contracter une assurance répondant à cette demande.

La séance est levée à 17h20

Le secrétaire  
Christian MILLOT



Le président  
Alain CLAVIER



6/6

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [seccr.ffaccc@orange.fr](mailto:seccr.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)



## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA F.F.A.C.C.C.SAINT AMAND** **MONTROND le 7 Novembre 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFACCC, régulièrement convoquée, s'est déroulée le jeudi 7 novembre 2019, à Saint Amand Montrond (Cher) sous la présidence de M. Alain CLAVIER.

Présents ou représentés : l'ensemble : des clubs, des membres du comité exécutif, des délégués des commissions

### **1) CONDITIONS DE VOTE POUR L'AG :**

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte à 17h25

### **2) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :**

« Voici une année qui s'achève, une année riche pour notre fédération. Je voudrais surtout insister sur trois points :

- Lorsque j'ai pris la présidence certaines personnes bien intentionnées m'ont prédit que notre fédération n'irait pas loin et qu'elle se trouverait bientôt en difficultés financières voire en faillite, rumeurs qu'ils ont largement colportées à l'extérieur.

Eh bien NON, il n'en est rien. La gestion saine, la rigueur de notre trésorière Jocelyne Leblanc, (que je remercie chaleureusement) la volonté de tous les intervenants fait qu'aujourd'hui la FFACCC s'autofinance, investit, elle a remboursé ses dettes vis à vis des clubs en capital et intérêt comme vous avez pu le constater sur le bilan financier et réalise un petit bénéfice conforme à la loi associative de 1901.

- La FFACCC communique grâce à toutes les actions menées :  
Revue de presse, salons, mailings, etc et toutes les actions mises en place par Jean Pierre Ruellé responsable de la communication ceci ayant conduit à trois phénomènes
  - ✓ L'arrivée de nouveaux clubs
  - ✓ L'arrivée de nouveaux adhérents
  - ✓ Le retour de certains adhérents qui avaient quitté notre fédération et qui y sont revenus (constat que nous avons fait au salon du Bourget, d'Alès et de Lyon)

- La FFACCC investit :  
Mise en place au salon du Bourget du nouveau stand, bilan plus de fréquentation mais surtout le nombre d'adhésions s'est vu augmenter de 60%  
Investissement dans le nouveau site de la fédération

Bien sûr tout ceci est réalisable grâce à une équipe et une bonne équipe que je remercie de tout cœur. Que ce soit les membres du CEX, les présidents, les responsables de commission et surtout tous les adhérents bénévoles. Ces bénévoles s'investissent en temps et souvent financièrement ceci pour le bien être de chacun et la défense de notre mode de loisirs.

Je voudrais insister sur le rôle de BÉNÉVOLES. Certes, les réglementations nous obligent à fonctionner comme des voyagistes professionnels mais nous ne sommes avant tout que des bénévoles.

Alors certes, vous avez des droits, mais aussi des devoirs, respectez nos bénévoles, respectez leur travail, respectez leurs consignes, respectez leurs sorties. Il peut y avoir des loupés mais je vous rappelle que ce ne sont que des BÉNÉVOLES.

1/3

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [seccr.ffacc@orange.fr](mailto:seccr.ffacc@orange.fr) site [www.ffacc.fr](http://www.ffacc.fr)



Avant de critiquer un BÉNÉVOLES soyez sûr de pouvoir LE REMPLACER.

BILAN DEPUIS NOTRE DERNIÈRE AG

Novembre 2018 un forum des voyages à AVOINE parfaitement réussi, organisé par nos amis de l'UCCF sous la houlette de Joëlle et Patrick Guionnet que je remercie vivement.

Mise en conformité des démarches à effectuer pour nos sorties, nouveau contrat de vente, nouvelle terminologie, mise en place de la RGPD (réglementation générale sur la protection des données), tout ceci imposé par le nouveau code de tourisme et la loi sur la réglementation des données personnelles ;

Campagne de communication

Communication Interne : mise en place de la lettre d'information envoyée par mail, pour l'année 2019 trimestriellement à tous les adhérents possesseurs d'une adresse internet. A ce sujet si vous avez changé d'adresse mail ou si vous ne l'avez pas donnée, ou si vous n'avez pas reçu les 4 infos de 2019, rapprochez-vous de votre président de club.

Communication externe : article dans diverses revues spécialisées, campagne sur les radios locales, participation aux divers salons professionnels Paris, Lyon, Douai, Saint Etienne, Toulouse, Alès etc.

Campagne de mailings avec notre partenaire Narbonne accessoires

Bref à l'heure d'aujourd'hui la FFACCC commence vraiment à être connue et reconnue.

Mais la meilleure communication est celle que vous faite de bouche à oreille. Vos actions dans le seul but de faire adhérer, vos connaissances, vos rencontres avec d'autres camping caristes sur des aires de service, à l'occasion de voyages et autres, afin d'augmenter significativement le nombre d'adhérents à notre fédération

Plus nous serons nombreux plus nous serons écoutés dans les ministères

Juste pour votre information entre les deux fédérations nous représentons seulement 5% du parc des camping-cars.

Toutes nos actions vont dans le même sens à savoir : le devenir des camping-caristes.

Je terminerai en remerciant encore une fois tous les BÉNÉVOLES les membres du CEX, du CA, des commissions, et vous adhérents qui œuvrez pour notre fédération, ainsi que Jean Claude AUFFRET, Jean Claude MOUFFLE qui ont assuré la logistique.

Je n'oublierai pas dans mes remerciements Danièle et Fernand ROZIAU organisateurs de notre CA, AG et forum des voyages qui entre parenthèses est le plus gros que j'ai connu, puisque 215 Camping-cars sont prévus.

Merci à tous.

Nous allons passer au vote de ce rapport moral. ».

*Vote : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

**3) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG DE VITRY DU 11 AVRIL 2018 :**

Résultat des votes effectués par internet : *approuvé à l'unanimité*

**4) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DE BERCK DU 10 AVRIL 2019 :**

Résultat des votes effectués par internet : *approuvé à l'unanimité*

**5) SITUATION FINANCIÈRE :**

La situation financière de la FFACCC est saine et le résultat dégagé sur l'exercice 2018/2019 est positif.

**6) RAPPORT FINANCIER par la vérificatrice aux comptes :**

Lecture du rapport établi par la vérificatrice aux comptes qui propose de donner quitus à la trésorière.

Résultat des votes sur le rapport financier : *adopté à l'unanimité*

**7) RENOUELEMENT DE LA VÉRIFICATRICE AUX COMPTES :**

Une seule candidature est présentée par Jeanine AUDERSET

Vote : *adopté à l'unanimité*

2/3

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [secre.ffacc@orange.fr](mailto:secre.ffacc@orange.fr) site [www.ffacc.fr](http://www.ffacc.fr)

**8) RENOUELEMENT ET CANDIDATURE AU CONSEIL EXECUTIF :**

**Candidature :**

Bernard DEPIERRE pour prendre en charge la conception du nouveau site de la FFACCC est élu à l'unanimité.

**Renouvellement :**

Alain CLAVIER en fin de mandat : Vote : élu à la majorité (1 abstention)

Daniel COLLOMBET en fin de mandat : Vote : élu à l'unanimité

**9) APPROBATION DES NOUVEAUX CLUBS :**

Club Camping-Car Pays de Fayence (président Patrick LABLANCHE) : adopté à l'unanimité

Les Familles en Camping-Car (président Philippe NERBORAC) : adopté à l'unanimité

**10) MODIFICATION DES CGV DU 05/07/2018**

Les nouvelles conditions générales de vente sont adoptées à l'unanimité

**11) QUITUS SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

Quitus accordé à l'unanimité sur les travaux des commissions partenariat, salon, Vadrouille.

Quitus accordé à la majorité (1 abstention) sur les travaux de la commission protection juridique

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie l'ensemble des participants et déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 17h45.

Le secrétaire de séance  
Christian MILLOT



Le président  
Alain CLAVIER



3/3

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : [secre.ffaccc@orange.fr](mailto:secre.ffaccc@orange.fr) site [www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr)





## A VOUS DE JOUER

Quatre cyclistes se promènent dans la campagne. Retrouvez l'âge et la tenue de chacun.

**Claude** : « Le cycliste qui a 2 ans de moins que moi a un short noir. »

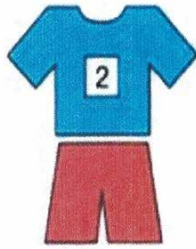
**Cédric** : « J'ai une tenue d'une seule couleur. »

**Lionel** : « Je ne porte pas de noir. »

**Alain** : « Je suis plus âgé que Cédric. »



21 ans



25 ans



23 ans



19 ans

### Connaissez-vous Alain Souchon ?

Vrai Faux

- |                          |                          |  |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1) Il est né à Casablanca, au Maroc.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 2) Son vrai nom est Alain Kienast.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 3) Son père, qu'il a malheureusement perdu jeune, était professeur d'histoire.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 4) C'est sa grand-mère qui, en laissant la radio allumée toute la journée, lui a donné le goût de la chanson.  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 5) N'ayant pas réussi à s'inscrire dans le lycée français d'Angleterre où il devait étudier, il a passé son bac par correspondance et l'a loupé trois fois ! |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 6) Alain Souchon a trois fils, dont deux sont musiciens.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 7) Il a gagné ses deux premiers prix au concours de la Rose d'or d'Antibes, en 1973.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 8) Son premier album composé avec Laurent Voulzy s'intitule <i>J'ai six ans</i> .  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 9) Il a joué dans le film à succès <i>L'Été meurtrier</i> , sorti en 1983.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 10) Aux Victoires de la musique 2005, sa chanson <i>Foule sentimentale</i> a été élue « Chanson des 10 dernières années ».                                   |



E.S.

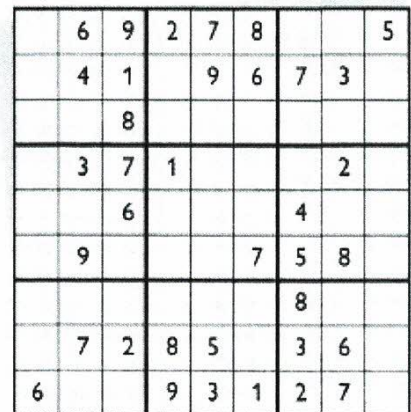


Trouver chacun des mots horizontaux grâce à sa définition. Une fois tous les mots remplis vous pourrez lire dans la colonne grise un mot se rapportant au vocabulaire.

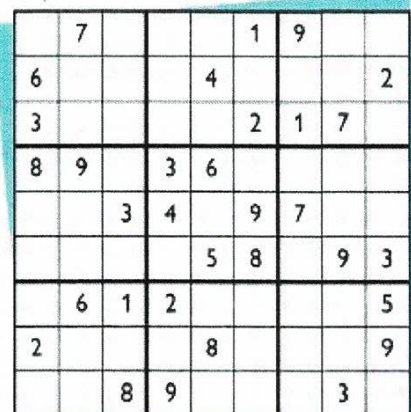


- 1 Moulins à vent.
- 2 Jeunes entêtés.
- 3 Échassier migrateur.
- 4 Emplie d'un sentiment fort.
- 5 Corporel, sensuel.
- 6 Femelles de chimpanzés.
- 7 Ensembles d'hommes de robe.
- 8 Petites chattes.
- 9 Épouses, compagnes.
- 10 Chemises de femmes.
- 11 Plante à goût anisé.
- 12 Peuplée de fantômes.

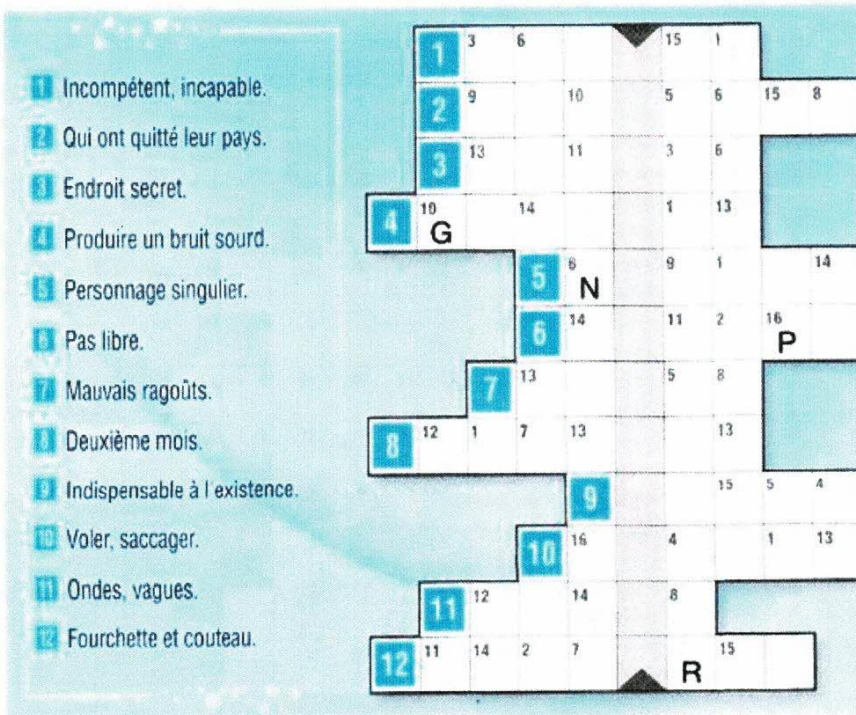
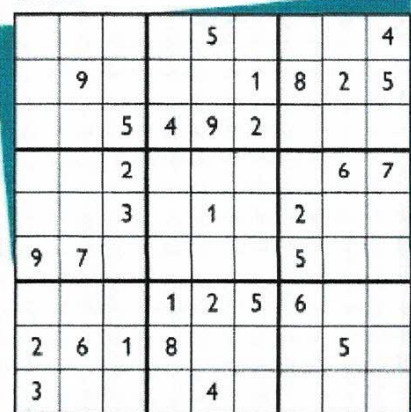
facile



moyen



difficile

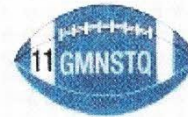


- 1 Incompétent, incapable.
- 2 Qui ont quitté leur pays.
- 3 Endroit secret.
- 4 Produire un bruit sourd.
- 5 Personnage singulier.
- 6 Pas libre.
- 7 Mauvais ragoûts.
- 8 Deuxième mois.
- 9 Indispensable à l'existence.
- 10 Voler, saccager.
- 11 Ondes, vagues.
- 12 Fourchette et couteau.



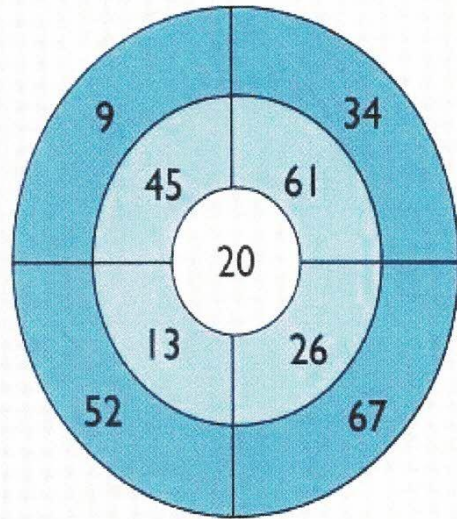
## Voyelles

Retrouvez le nom de ces disciplines sportives sachant que les voyelles ont été supprimées. Le chiffre placé à gauche ou à droite vous indique le nombre total de lettres de ces mots.



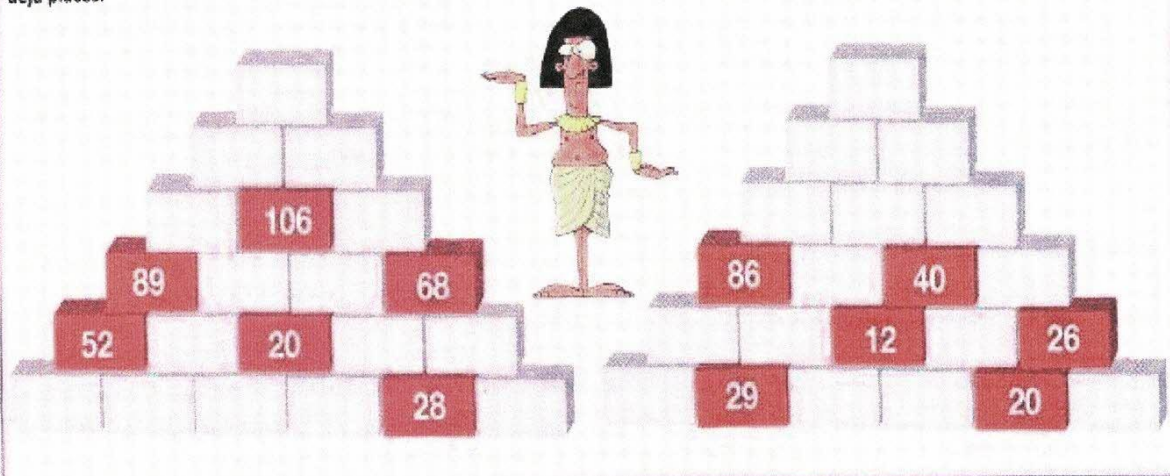
## Fléchettes

Lancez deux fléchettes de façon à obtenir un total de 78. On ne peut pas placer deux fléchettes sur un même nombre.



## Pyramides

Chaque nombre est la somme des deux nombres situés juste en dessous. À vous de reconstituer ces pyramides en utilisant les nombres déjà placés.





# RÉPONSES

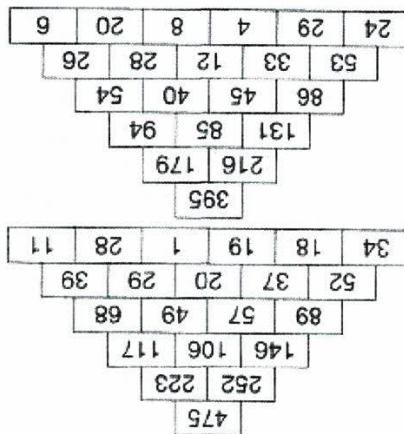
■	EOLIENNES
■	ANONS
■	CIGOGNE
■	AMOUREUSE
■	CHARNEL
■	GUEÑONS
■	CLERGES
■	MINETTES
■	FEMMES
■	NUISETTES
■	FENOUIL
■	HANTÉE
■	INAPTE
■	MIGRANTS
■	RECOIN
■	GRONDER
■	NUMERO
■	OCCUPE
■	RATAS
■	FERRIER
■	VITAL
■	PILLER
■	FLOTS
■	COUVERTS

**Tenues de cyclistes**  
 Claude = 23 ans  
 Cédric = 19 ans  
 Lionel = 25 ans  
 Alain = 21 ans

**Connaissez-vous ?**  
 1. Vrai / 2. Vrai / 3. Faux : il était professeur d'anglais / 4. Vrai / 5. Vrai / 6. Faux : il n'a que deux fils, tous les deux musiciens / 7. Vrai / 8. Faux : l'album s'intitule 'J'ai dix ans' / 9. Vrai / 10. Faux : elle a été élue « Chanson des 20 dernières années »

**Fichettes**  
 $26 + 52 = 78$

## Pyramides



**Voyelles**  
 3. Ski - 4. Golf - 5. Rugby - 6. Karaté - 7. Escrime - 8. Football - 9. Parapente - 10. Equitation - 11. Gymnastique

## SUDOKU

3	6	8	5	9	3	1	2	7	4
9	7	2	8	5	4	3	6	1	1
4	1	3	7	6	2	8	5	9	1
1	9	4	6	2	7	5	8	3	1
5	2	6	3	8	9	4	1	7	1
8	3	7	1	4	5	9	2	6	1
7	5	8	4	1	3	6	9	2	1
2	4	1	5	9	6	7	3	8	1
6	1	9	7	4	5	3	8	2	1
4	7	2	8	3	1	9	5	6	1

**facile**

5	4	8	9	1	6	2	3	7	1
2	3	7	5	8	4	6	1	9	1
9	6	1	2	7	3	8	4	5	1
7	2	6	1	5	8	4	9	3	1
1	5	3	4	2	9	7	6	8	1
8	9	4	3	6	7	5	2	1	1
3	8	5	6	9	2	1	7	1	1
6	1	9	7	4	5	3	8	2	1
4	7	2	8	3	1	9	5	6	1

**moyen**

3	5	7	6	4	9	1	8	2	1
2	6	1	8	7	3	4	5	9	1
4	8	9	1	2	5	6	7	3	1
9	7	8	2	3	6	5	4	1	1
6	4	3	5	1	7	2	9	8	1
5	1	2	9	8	4	3	6	7	1
8	3	5	4	9	2	7	1	6	1
7	9	4	3	6	1	8	2	5	1
1	2	6	7	5	8	9	3	4	1

**difficile**



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

**La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.**

**Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284**

### Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

**Article R.211-3 :** Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

**Article R.211-3-1 :** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

**Article R.211-4 :** Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage ;  
a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;  
b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;  
c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;  
d) Les repas fournis ;  
e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;  
g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;  
h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur ou du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;  
3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;  
4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;  
5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;  
6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

**Article R.211-5 :** Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

**Article R.211-6 :** Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

**Article R.211-7 :** Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

**Article R.211-8 :** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

**Article R.211-9 :** Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

**Article R.211-10 :** L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article R.211-11 :** L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

## Conditions particulières

### Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

### Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

### Annulation, modification et cession

**En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :**

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75% u prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

### Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

### Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fournitures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

**Mise à Jour le 23/09/2019**





**Fédération Française des Associations  
et Clubs de Camping-Cars**  
Indépendant ou en Club, la FFACCC est à vos côtés



**Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars**

**Secrétariat**

**3 rue Danton Espace Danton 1<sup>er</sup> étage**

**92240 MALAKOFF**

**Tel : 0800 800 158 (N° Vert Gratuit)**

**Affiliée à la FICM**